

Plan local d'urbanisme (PLU)

Ville de Donzère

Pièce n°1 : Rapport de présentation

Partie 2 : Etat initial de l'environnement

Plan Local d'Urbanisme approuvé le	03.03.2012
Révision simplifiée n°1 approuvée le	27.02.2014

1. Le territoire dans ses limites physiques

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Donzère est située à 13 km au Sud de Montélimar et à 8 km au Nord de Pierrelatte respectivement en rive gauche du Rhône sur sa partie Nord et en rive gauche du canal de Donzère-Mondragon pour sa partie Sud.

Le territoire couvre une superficie de 3 067 hectares et comptait fin 2007 une population qui atteignait les 5 000 habitants.

La commune de Donzère fait partie géographiquement de l'arrondissement de Nyons et plus particulièrement du canton de Pierrelatte qui rassemble en plus de la commune de Donzère, les communes de La Garde-Adhémar, Les Granges-Gontardes et de Pierrelatte (chef lieu).

Donzère est riveraine d'un ensemble de huit communes, à savoir : Saint-Montan à l'Est, Viviers au Nord-Est, Chateauneuf-du-Rhône au Nord, Malataverne au Nord-Est, Les Granges-Gontardes à l'Est, La Garde-Adhémar au Sud-Est, Pierrelatte au Sud et Bourg-St-Andéol au Sud-Ouest.

Le nom de la ville est généralement associé au canal de Donzère-Mondragon, grande dérivation artificielle réalisée sur le Rhône, mais aussi au défilé de Donzère qui marque le dernier passage encaissé du Rhône avant qu'il ne rejoigne la mer Méditerranée. Ce défilé, où le Rhône longe en rive gauche d'abruptes falaises sur près de 3 kilomètres, aussi appelé le "Robinet", marque la limite septentrionale, dans la vallée du Rhône, du climat méditerranéen pour ses caractéristiques d'ensoleillement et de cultures, notamment de l'olivier.

1.2. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

La majorité du territoire communal est constituée par la plaine alluviale du Rhône, appelée également plaine alluviale du Tricastin. Son altimétrie varie d'Est en Ouest de 61 à 100 mètres en ne proposant qu'une très faible pente. Cette plaine est délimitée, d'un point de vue extra-communal, à l'Ouest en rive droite du Rhône par le rebord abrupt de la montagne ardéchoise et à l'Est par la ligne des collines de la Garde Adhémar.

Les principaux reliefs sont situés au Nord du territoire communal par des pentes relativement fortes constitutives du flan Ouest de la colline du Navon. Cette colline atteint par la suite une altitude de 335 mètres au droit de la commune de Chateauneuf-du-Rhône. Le restant de cette ligne de relief qui ferme le Nord de la plaine du Tricastin est constitué de terrasses alluviales qui domine la plaine d'une soixantaine de mètres et qui sont entaillés par une série de combes qui délimitent autant de petits plateaux (d'Est en Ouest : Plateau des Chirouzes, Serre Braval, le Pinchinier, le Bois de la Vialle, le Devois et le plateau des Opillas). C'est sur le coteau Sud de ce dernier qu'est installée la cité de Donzère.

La morphologie particulière de ces coteaux qui délimitent nettement les terrasses alluviales et la plaine alluviale du Tricastin est une des caractéristiques majeures du relief du site de Donzère.

Enfin, les falaises du verrou rocheux du massif des Opillas et de Malataverne barrent la vallée et enserrent le Rhône dans le remarquable défilé de Donzère.

1.3. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Sur ce territoire, le Rhône creuse durant l'Ere Quaternaire un lit étroit dans le calcaire Urgonien de sa moyenne vallée pour former entre Viviers et Donzère le défilé du Robinet. Ce tronçon présente un cours rectiligne avec une pente assez faible, mais à son débouché, le dénivelé s'accentue fortement sur la vaste dépression du Triscastin où les alluvions vont se déposer durant les périodes glaciaires

contribuant à la création de vastes terrasses fertiles, s'étageant suivant les couloirs d'érosion. Dans ces terrains meubles, le fleuve divague et se divise en brassières et en lônes enserrant des îles.

Creusée dans les calcaires et grès crétacés, la vallée a été par la suite remblayée par des dépôts sableux et marneux, puis comblée par des alluvions d'origine fluvio-glaciaire ou fluviatile. Les alluvions ont modelé plusieurs terrasses : une haute terrasse (100 mètres au dessus de la vallée), une basse terrasse à l'Est dominant la vallée de 8 à 15 mètres et les lits majeur et mineur du fleuve.

Les formations géologiques rencontrées sont les suivantes (par ordre chronologique) :

Les marnes colorées du Stampien

C'est un ensemble de couches diversement colorées (rouge, jaune, vert, blanc), constituées d'argiles marneuses, de marnes, de marnes sableuses, de grès marneux, avec quelques bancs calcaires.

Les calcaires urgoniens :

Le Barrémien supérieur est sous le faciès Urgonien. Ce sont des calcaires blancs massifs, très durs, marmonéens, à sections de Rudistes, épais d'environ 250m.

C'est à l'Ere Quaternaire que le réseau hydrographique actuel se réalise. Le Rhône, fleuve puissant et à la pente très forte, creuse un lit étroit dans le calcaire Urgonien de la moyenne vallée, ce qui va former le "Défilé" de Donzère. Au défilé, ils forment une puissante falaise de calcaires blancs ou un peu rosés, massifs à pâte fine ou cristalline contenant des coquilles de lamellibranches vivant en milieu récifal (les rudistes).

La moyenne terrasse Rissienne

D'altitude variant entre 60 et 80m, elle est essentiellement composée de galets enrobés dans une matrice sablo-argileuse. Le matériel provient en grande partie du remaniement des galets de la terrasse villafranchienne.

Le lambeau du plateau des Echirouzes très étendu entre Donzère et les Granges-Gontardes présente une belle coupe dans une carrière en exploitation entre Donzère et la RN 7. On y voit les alluvions blanches dans leur épaisseur affectées par une rubéfaction sur leurs 2 à 3 mètres supérieurs. Ce phénomène témoigne des conditions climatiques de l'interglaciaire Riss-Würm.

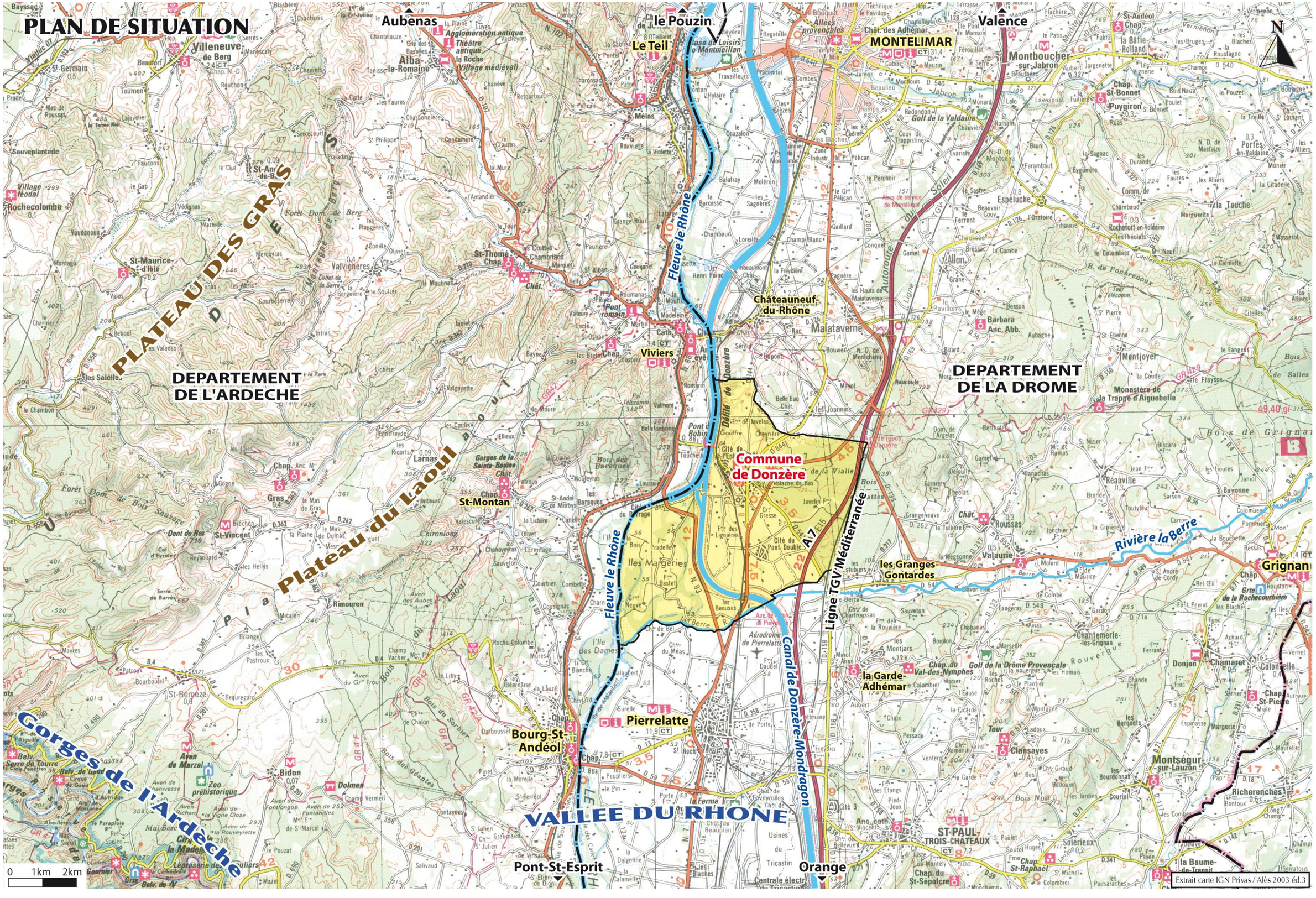
La basse terrasse du Würmienne

La basse terrasse est séparée des alluvions récentes sur quasiment toute la longueur du canal de Donzère-Mondragon dont le tracé ne s'écarte du talus de raccordement qu'entre la Cité du Pont-Double et Donzère. Cette terrasse est dominée d'une cinquantaine de mètres par la nappe du niveau moyen.

Les alluvions récentes

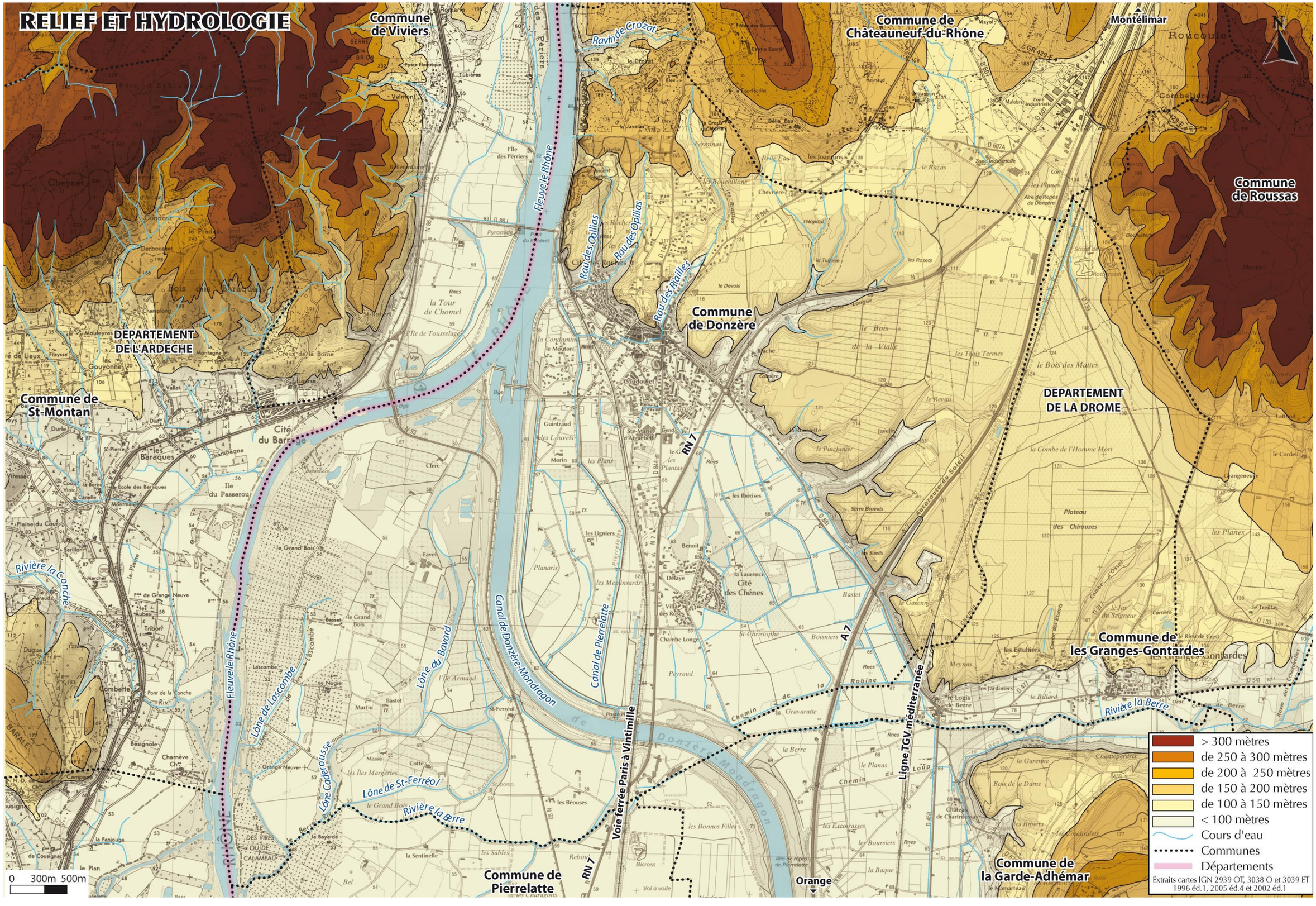
Elles sont constituées par la nappe alluviale et éluviale de cailloutis et limons dont la mise en place est postérieure à la dernière glaciation. Elles sont généralement constituées par des sables, des graviers et des galets de nature variées (calcaires, quartzites, roches éruptives, ou métamorphiques) qui constituent le réservoir de la nappe alluviale. On peut trouver tous les constituants intermédiaires entre le sable fin et les gros galets. Les graviers et les gros galets semblent se situer préférentiellement dans les anciens chaineaux. Cette formation, très perméable, est le plus souvent recouverte par les limons de débordement d'épaisseur variable (1à7m) mais dont l'épaisseur moyenne est de 4m.

PLAN DE SITUATION



Extrait carte IGN Privas / Alès 2003 éd.3

RELIEF ET HYDROLOGIE



1.4 CONTEXTE CLIMATIQUE

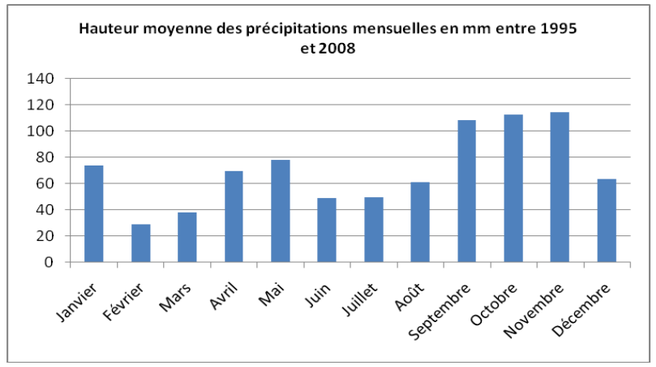
Le département de la Drôme est une zone de transition entre le climat lyonnais sous influences océaniques et continentales au nord et le climat méditerranéen de la Provence au sud. En vallée du Rhône, cette rencontre des masses d'air méditerranéen doux et humides avec l'air plus froid venu du nord donne parfois lieu à des épisodes pluvieux et orageux particulièrement intenses, ces épisodes sont parfois même neigeux en hiver.

Au sud du défilé de Donzère, le climat de la vallée du Rhône est méso-méditerranéen avec renforcement du mistral et une sécheresse d'été plus affirmée, les orages d'été sont plus rares. Le maximum pluviométrique d'automne devient plus net et celui de printemps diminue. Les hivers deviennent plus doux que dans le nord du département.

1.4.1 Les précipitations

La pluviosité à Donzère avoisine la moyenne française (900 mm) avec une hauteur de précipitation moyenne annuelle de 848 mm. D'après les données de Météo France de 2008, on compte annuellement entre 1995 et 2008 environ 74 jours de pluie dont la hauteur dépasse les 1mm et 25 jours ou celle-ci est supérieure à 10 mm. Cette remarque souligne le fait que les pluies plus abondantes sont localisées sur des temps restreints, reflet du climat méditerranéen de la commune.

Les précipitations de forte intensité se produisent de préférence en automne ou en hiver, mais peuvent aussi se produire en été sous orage près des reliefs.



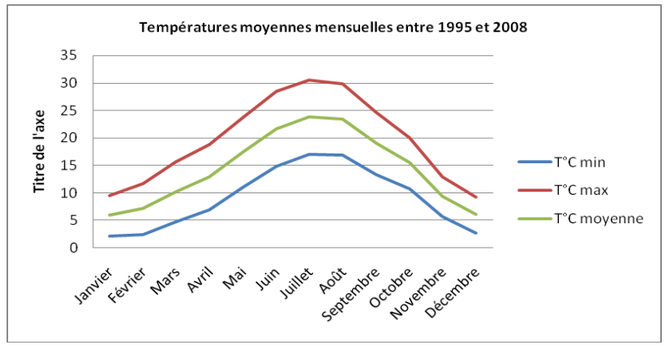
Les gelées et jours d'enneigement sont faibles. Pour la même période, le nombre moyen de gel est estimé à 29 jours et les fortes gelées (inférieure à 5°C) à 1.4 jours.

1.4.2 Les températures

La moyenne annuelle des températures atteint les 14.3 °C (moyenne française 12.5°C). La moyenne mensuelle varie entre 5,9 °C en Janvier et 23,8 °C en Juillet ; les minimas et maximas observés atteignent respectivement les –9°C (le 2 janvier 2002) et les 29,9°C (le 2 juillet 2006). Le nombre moyen de jour chauds, c'est-à-dire supérieurs à 25°C sont de 111 jours par ans et le nombre moyen de jour chauds, c'est-à-dire supérieurs à 30°C sont de 50.6 jours par ans. Les valeurs expriment une tendance méditerranéenne ; plus précisément, elles correspondent à un climat Préalpin avec des chaleurs printanières tardives.

Températures moyennes mensuelles entre 1995 et 2008

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
T mini	2.2	2.5	4.8	7.0	11.0	14.8	17.0	16.9	13.4	10.7	5.7	2.7	9.1
T maxi	9.5	11.7	15.7	18.8	23.8	28.5	30.6	29.9	24.7	20.1	12.9	9.2	19.6
T moyenne	5.9	7.1	10.2	12.9	17.4	21.6	23.8	23.4	19.0	15.4	9.3	6	14.3



1.4.3 Ensoleillement

La durée moyenne d'insolation à Donzère n'est pas connue pour la période 1995 / 2008 hormis pour les mois de janvier à juin. En revanche on constate que ces rares données sont légèrement supérieures à celle de Montélimar, commune qui possède une durée d'insolation annuelle moyenne de 2412,8. Si l'on compare ces valeurs à la ville de Toulouse par exemple, 2010 h, on peut donc en conclure que la durée d'insolation à Donzère est relativement élevée.

L'Irradiation Globale Horizontale est estimée à 1457 kWh/m2/an (524 115 Joules/cm²/an).

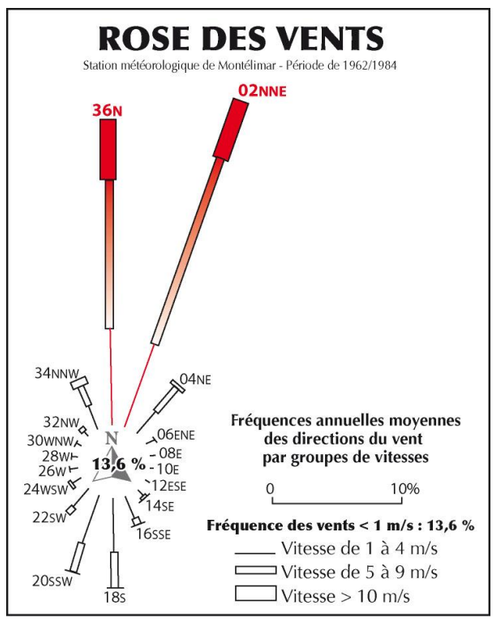
1.4.4 Les vents

Actuellement, il n'existe pas de station météorologique de mesure des vents située à proximité de la commune de Donzère, la plus proche étant celle du Montélimar

La rose des vents établie sur la station météorologique de Montélimar sur la période 1997 – 2006 révèle que Donzère, comme l'ensemble de la vallée du Rhône, est essentiellement soumis au Mistral, qui souffle en moyenne 112 jours par an.

Les vents dominants proviennent du Nord-Nord-Est. 5,6 % des vents ont une puissance supérieure à 8 m/s (28,8 km/heure).

C'est en janvier et février que souffle le plus souvent le Mistral.



GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

Commune de Viviers
Commune de Châteauneuf-du-Rhône
Montélimar
Commune de Roussas
Commune de Donzère
Commune de St-Montan
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
DEPARTEMENT DE LA DROME
Commune de les Granges-Gontardes
Commune de Pierrelatte
Commune de la Garde-Adhémar
Orange
Fleuve le Rhône
Rivière la Gonche
Lône de Lascombe
Lône de St-Ferréol
Lône du Bayard
Lône Caderousse
Rivière la Berre
Canal de Donzère-Mondragon
Canal de Pierrelatte
Ligne TGV méditerranée
A 7

0 300m 500m

- Remblais
- Eboulis
- Alluvions récentes
- Alluvions des basses terrasses
- Alluvions des moyennes terrasses
- Marnes
- Sables, argiles, marnes
- Calcaires
- Failles
- Cours d'eau
- Communes
- Départements

Extraits cartes IGN 2939 OT, 3038 O et 3039 ET
1996 éd.1, 2005 éd.4 et 2002 éd.1
Sources : cartes géologiques Montélimar, Valréas (Drôme) et Infoterre (Ardèche)

2. Le patrimoine naturel

2.1. LE MILIEU NATUREL

2.1.1. Inventaires et protections

2.1.1.1. Protections réglementaires

L'arrêté préfectoral de protection de biotope du Défilé de Donzère et de Châteauneuf du Rhône

Le territoire de Donzère est concerné par un secteur d'arrêté préfectoral de biotope, sur le plateau des Opillas et les falaises du défilé du Robinet de Donzère.

L'arrêté n° 07-1685 du 04 avril 2007 concerne une superficie 262,27 hectares qui se développent sur les communes de Châteauneuf du Rhône et de Donzère. L'objectif vise à préserver l'ensemble des biotopes constitués par le Robinet de Donzère, et le secteur des Roches, Malemouche et les Oliviers sur la commune de Châteauneuf du Rhône afin de prévenir la disparition d'espèces protégées.

La présence de 64 plantes rares ou protégées sur les 272 espèces végétales recensées a motivé la mise en place de cet arrêté de biotope. On retrouve par exemple les Cistes (blanc, de Crète), la vigne sauvage, l'Aphylante de Montpellier, l'Euphorbe characias, le Dorycnium, la Biscutelle à feuilles de chicorée, l'Alysson à gros fruits, la Bonjeanie hirsute et de nombreuses orchidées.

Le secteur comprend des falaises et des grottes qui représentent un habitat favorable au maintien de plusieurs espèces animales, notamment du Grand Rhinolophe dont le remaniement fréquent de l'aire de reproduction a contribué à la diminution considérable des effectifs. Le plateau calcaire offre aussi une exceptionnelle richesse de milieux naturels, c'est un des derniers espaces préservés de la vallée du Rhône. Ils constituent, de ce fait, une zone de refuge pour un grand nombre d'espèces animales et végétales sur cette limite septentrionale de la garrigue à chêne kermès, caractéristique du monde méditerranéen. Les oiseaux, tels que les fauvettes méditerranéennes, le merle bleu ou encore le guêpier d'Europe sont bien présents sur ce secteur.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux naturels et d'assurer la préservation et la tranquillité des espèces animales et végétales protégées, les activités suivantes sont interdites sur le site : la modification de la topographie de la zone, la transformation des formations végétales existantes, l'organisation de manifestations publiques ainsi que la circulation de tout véhicule motorisé. L'escalade est interdite de décembre à juillet et la spéléologie dans la grotte à chauves-souris est interdite du 15 avril au 15 octobre. Les pratiques de la chasse continuent de s'exercer librement, dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur.



Biscutelle à feuilles de chicorée



Euphorbe characias



Le Grand Rhinolophe



Guêpier d'Europe

Les sites inscrits

La commune de Donzère comporte deux sites inscrits à l'inventaire des sites pittoresques de la Drôme depuis une quarantaine d'années :

- L'ensemble formé par les remparts, le château et leurs abords immédiats a été inscrit par décret du ministre en charge des sites le 16/10/1947. Sa superficie représente 11 hectares et est délimitée au sud par la rue de la Double et la calade Claude Tournon, à l'est le chemin du paradis, au nord le plateau boisée et à l'ouest une partie du versant du plateau des Opillas où se situait l'ancienne ballastière jusqu'à englober le parc Meynot. Toutefois, une opération récente de lotissement y a été réalisée dans sa quasi-totalité, confrontant la ligne de rempart ouest.
- L'arrêté ministériel du 22/03/1948 a, quant à lui, inscrit le défilé du Robinet de Donzère le long du cours du Rhône. La mesure de protection porte sur 48 hectares qui comprennent outre les terrains situés sur le plateau dans le quartier des Roches, le plan d'eau du Rhône, les falaises et les terrains appartenant à l'État et à la S.N.C.F., à l'exception de l'emprise même de l'ex-route nationale n° 86 en rive droite et de la voie ferrée.

Les sites inscrits ont été conçus à l'origine comme une mesure préalable au classement d'un site emblématique, tel est l'objet de la loi du 2 mai 1930 relative aux sites classés et inscrits.

L'inscription d'un site est devenue dans la pratique administrative une reconnaissance de la qualité d'un territoire, sans que la préservation de cette qualité ne justifie une centralisation de la gestion.

L'inscription acte l'intérêt paysager d'un territoire et la volonté de l'État de veiller au côté des communes à une gestion qualitative de son évolution. En substance, l'inscription entraîne, sur les terrains compris dans le périmètre fixé par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. Ainsi toute modification de l'état des lieux doit être précédée de l'avis de l'architecte des bâtiments de France ou de son accord, dans le cas d'une démolition.

2.1.1.2. Inventaire et mesures de gestion

Le réseau NATURA 2000

La commune de Donzère comporte une partie du Site d'Importance Communautaire, dénommé « Milieux alluviaux du Rhône aval» référencé FR8201677, inscrit dans le réseau Natura 2000, suivant proposition de la France à l'Europe en avril 2002.

Ce site de 2 112 hectares s'étend pour 56 % sur le département de la Drôme et 44 % sur celui de l'Ardèche. Sur la commune de Donzère, il comporte le lit majeur du Rhône depuis la sortie du défilé du Robinet avec une étroite bande de terres en jonction, au niveau des îles de Margerie, vers la rive ouest du canal de Donzère à Mondragon qu'il englobe.

Une mise à jour des données est intervenue en avril 2005. Le Rhône a, au cours de son histoire, créé un ensemble diversifié d'écosystèmes très originaux dont les principales richesses sont liées à la dynamique de ce grand fleuve capricieux.

Nous avons ici les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la moyenne vallée du Rhône où se développe la lamproie mais aussi l'apron, poisson d'eau douce endémique du bassin du Rhône qui est en train de disparaître, ainsi qu'une population importante de castors.

Le Rhône et sa vallée constituent aussi la principale voie de communication entre l'Europe du Nord et du Sud. C'est un axe marqué par une forte implantation humaine, mais aussi une ressource en eau importante puisque la nappe alluviale alimente en eau près de deux millions de personnes.

Globalement, le site est constitué de :

- Forêts mixtes pour 34 %
- Terres arables pour 13 %
- Terrains incluant des zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, …, pour 11 %
- Pelouses sèches pour 4 %
- Forêt artificielle en monoculture comme les plantations de peupliers pour 2 %
- Vergers, vignes, … pour 1 %

Le Document d'Objectif (DocOb) du site Natura 2000 FR8201677 « Rhône Aval » a été validé le 12 décembre 1998 et a été mis a jour en 2007 et validé en comité de pilotage le 03 juillet 2007. Il a été établi par l'association des amis de l'île de la platière, actuellement animateur de ce site NATURA 2000. Le rôle d'animateur correspond à la mise en place et du suivi des dispositions du DocOb en temps que gestionnaire associé.

Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Z.N.I.E.F.F. de type I N° régional : 26010009, intitulée Robinet de Donzère

Cette Z.N.I.E.F.F s'étend sur les communes de Donzère, Chateauneuf-du-Rhone et Malataverne pour une superficie totale de 365,10 hectares.

Au sud de Montélimar, les falaises imposantes du Robinet de Donzère dominent d'une centaine de mètres les eaux du Rhône. Les Martinets à ventre blanc frôlent la paroi blanche à toute vitesse. Choucas et Faucon crécerelle tournoient à proximité des falaises, et se posent près des trous où ils nichent. Le Merle bleu ou le Grand-duc sont par contre des hôtes plus discrets. Le premier niche sur les falaises calcaires méditerranéennes, comme celles des Calanques. C'est un oiseau assez farouche, au plumage magnifique, qui se repère assez difficilement dans la paroi.

Les falaises abritent également l'une des seules stations drômoises d'Alysson à gros fruits (appellées aussi Corbeille d'argent à gros fruits), espèce végétale endémique des falaises calcaires françaises, présente de Donzère aux Pyrénées en passant par les gorges de l'Ardèche, et signalée ici dès 1935.

Le plateau calcaire est couvert d'une garrigue dense et de boisements de Chêne vert, composés de diverses espèces méditerranéennes : Genévrier oxycèdre (ou Cade), Pistachier térébinthe, filaires, Nerprun alaterne, Genévrier de Phénicie. Des pelouses sèches abritent le Thym vulgaire et des orchidées.

Le défilé de Donzère constitue la limite septentrionale de la garrigue à Chêne kermès, caractéristique du climat méditerranéen. Cette brousse dense, épineuse et peu pénétrable, étale ses placages sur les pentes érodées et ensoleillées du plateau. Les chants brefs et saccadés des fauvettes méditerranéennes, Fauvette passerinette et Fauvette mélanocéphale surtout, y retentissent dès mars ou avril.

Les chauves-souris sont bien représentées avec notamment une cavité présentant un intérêt de niveau national pour celles-ci, avec l'observation d'effectifs importants appartenant à trois espèces différentes, notamment le Minioptère de Schreibers.



Alysson à gros fruits



Fusain à larges feuilles



Polystic à aiguillons



Martinet à ventre blanc

Z.N.I.E.F.F. de type I N° régional : 26010014, intitulée « Vieux Rhône et lônes du Rhône de Viviers à Pont-Saint Esprit »

Cette Z.N.I.E.F.F d'une superficie totale de 869,85 hectares s'étend sur les communes de Donzère et Pierrelatte en ce qui concerne la Drôme et sur les communes de Bour-Saint-Andesol, Saint-Just, Saint-Marcel-D'Ardèche, Saint-Montant et Viviers en ce qui concerne l'Ardèche.

Le site s'étire dans l'ancien lit du Rhône, des environs de Viviers, au nord, à Pont-Saint-Esprit, située plus en aval du fleuve. Au nord, les anciennes îles des Margeries occupent une vaste surface à la séparation du canal de Donzère-Mondragon avec le Rhône. De nos jours cultivées, elles conservent des vestiges du Rhône d'autrefois le long de la "lône" (anciens bras du fleuve, parfois restés en connexion avec ce dernier) du Bayard, et sur de petits bras d'eau secondaires.

Plus au sud, d'autres îles (île de Calameau, îles des Dames, île de Malaubert, île du Carré…) ceinturées de lônes (lône de la Grange écrasée, lône des joncs…) rappellent l'activité ancienne du fleuve et son action sur les paysages.

La ripisylve (galerie forestière bordant les cours d'eau) originelle, adaptée à l'inconstance du fleuve, occupait le lit du Rhône naturel sur toute sa longueur. Elle est, aujourd'hui, réduite à des lambeaux qui jalonnent, tels des radeaux de verdure, les berges du fleuve. Cette forêt riveraine, étagée sur plusieurs strates, des fourrés aux plus grands arbres, est un milieu encore primaire où s'exprime la diversité animale et végétale.

De nombreux arbres : Saule blanc, Peuplier noir et Peuplier blanc, Frêne élevé et Frêne à feuilles étroites, Aulne blanc et Aulne glutineux… forment la strate supérieure. La flore est mal connue, mais le rare Butome en ombelle (Jonc fleuri) a été découvert ici, ainsi que l'Orchis à odeur de vanille ou l'Hydrocharis des grenouilles. Le Pic épeichette aménage une cavité dans une des branches de ces grands arbres pour y couver en toute quiétude. La Rousserolle turdoïde, la Rousserolle effarvate et la Bouscarle de Cetti préfèrent les grandes herbes et les fourrés au bord de l'eau pour faire leur nid. La Rémiz penduline est régulièrement observée en hivernage. Plusieurs batraciens, plus particulièrement le Calamite des joncs, la Rainette méridionale et le Pélodyte ponctué, peuplent les mares.

Les lônes constituent l'une des meilleures zones de frayères du Rhône court-circuité pour un poisson migrateur : l'Alose feinte du Rhône (un poisson migrateur, appartenant à une sous-espèce propre au bassin rhodanien) ; c'est également le cas pour le Brochet. Enfin, une belle population de Castor d'Europe occupe les lieux.



Butome en ombelle



Rousserolle turdoïde



Rémiz penduline



Martinet à ventre blanc

Z.N.I.E.F.F. de type II N° régional : 2601, intitulée « Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales »

Ce très vaste ensemble linéaire d'une superficie de 23 838 hectares délimite l'espace fonctionnel formé par le cours moyen du Rhône (depuis Lyon jusqu'à Pierrelatte), ses annexes fluviales : « lônes » (milieux humides annexes alimentés par le cours d'eau ou la nappe phréatique, correspondant souvent à d'anciens bras du fleuve) et « brotteaux » installés sur les basses terrasses alluviales», son champ naturel d'inondation… Il englobe le lit majeur dans ses sections restées à l'écart de l'urbanisation, et le lit mineur du fleuve y compris dans la traversée des agglomérations, dont celle de Lyon.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse identifie à l'échelle du bassin plusieurs tronçons de la moyenne vallée du Rhône parmi les milieux aquatiques remarquables au fonctionnement altéré.

Il souligne également l'importance d'une préservation des liaisons physiques pour garantir le bon fonctionnement des milieux, la libre circulation des poissons entre le fleuve et certains de ses affluents (Drôme, Roubion, Lez, Eygues…).

Il fixe comme objectif, à travers le plan migrateur, la restitution d'une voie générale de circulation de la faune aquatique (Anguille jusqu'à Lyon, Alose feinte du Rhône, puis Lamproies marine et fluviatile jusqu'à l'Ardèche. L'objectif guide, à l'horizon 2010, est le retour des frayères historiques de l'Alose (Auxonne sur la Saône, région de Belley sur le Haut-Rhône). Il propose également des objectifs ambitieux de réduction des pollutions.

Outre la faune piscicole, le Rhône et ses annexes conservent un cortège d'espèces remarquables tant en ce qui concerne les insectes (avec une grande richesse en libellules : le secteur est notamment un «vivier» remarquable pour l'Agrion de Mercure ou le Sympetrum à corps déprimé) que les mammifères (Castor d'Europe) ou l'avifaune (colonies d'ardéidés, Sterne pierregarin).

Les formations forestières alluviales conservent de précieuses reliques, et l'on dénombre des plantes remarquables (Cornifle submergé, orchidées telles que la Spiranthe d'automne, l'Epipactis du Rhône ou l'Orchis à longues bractées, cette dernière espèce actuellement en cours d'expansion…Quant à l'Epipactis du Castor, elle n'a été décrite que très récemment, et n'est connue que des terrasses alluvionnaires du Rhône moyen).

Enfin, le site est concerné par une importante nappe phréatique, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique. Il s'agit d'un peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés. Ainsi, 45% des espèces d'Hydrobiidae (la plus importante famille de mollusques continentaux de France avec une centaine de taxons : Moitessieria, Bythinella…) sont des espèces aquatiques qui peuplent les eaux souterraines et notamment les nappes.

La biodiversité, qui tend dans ce domaine à augmenter fortement autour du bassin méditerranéen, est considérée comme importante dans la nappe de la moyenne et surtout de la basse vallée du Rhône.

Z.N.I.E.F.F. de type I N° régional : 26010008, intitulée « Canal de Donzère-Mondragon et aérodrome de Pierrelatte »

Cette ZNIEFF s'étend sur les communes de Donzère, La Garde-Adhemar, Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux pour une superficie totale de 579,44 hectares.

Cette zone comprend deux ensembles bien distincts, mais contigus. Pour ce qui concerne la commune Donzère, il s'agit du canal de Donzère à Mondragon et de ses abords qui sont classés depuis 1954 en réserve de faune. Celle-ci est l'une des plus anciennes de France. Il s'agit d'un territoire non chassé, géré par l'Office National de la Chasse, d'une superficie d'environ 1 800 ha, de grande importance pour l'hivernage des canards et des oiseaux d'eau dont les effectifs sont actuellement en augmentation.

Une série de petits milieux rivulaires y présentent un intérêt floristique et faunistique : petite île boisée à roselières en ouest du plan d'eau en amont du barrage retenue de Donzère, ripisylve étroite, constituée de grands peupliers et robiniers avec aubépines et cornouillers sanguins en sousbois, établie sur les terrains jouxtant le canal tout au long de ses vingt-huit kilomètres ; par endroits, des étendues de galets sont restées apparentes. Elles permettent l'installation d'espèces patrimoniales.

Les bois bordant les contre canaux permettent aussi l'installation du Pic épeichette et du Milan noir.

Plusieurs espèces de libellules fréquentent également ces milieux aquatiques, le Gomphus similaire et le Sympétrum à corps déprimé et tout particulièrement l'Agrion de Mercure, inscrit sur la liste rouge nationale des espèces menacées. Le Petit Gravelot établit aussi son nid directement au milieu des cailloux, sur les digues sans végétation du canal.

Sur les milieux les plus secs, se développent des pelouses composées d'espèces annuelles assez discrètes, à floraison printanière, parmi lesquelles le Micropus dressé et la Minuartie visqueuse.



Pic épeichette



l'Agrion de Mercure



Micropus dressé



Outarde canepetière

Une **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue ainsi l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs.

Les Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont de deux types :

Les zones de Type I sont des secteurs d'une superficie généralement limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.

Les zones de Type II sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau…) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il n'a donc pas, en lui-même, de valeur juridique directe. Il est destiné à éclairer des décisions politiques et à mettre en avant un enjeu écologique.

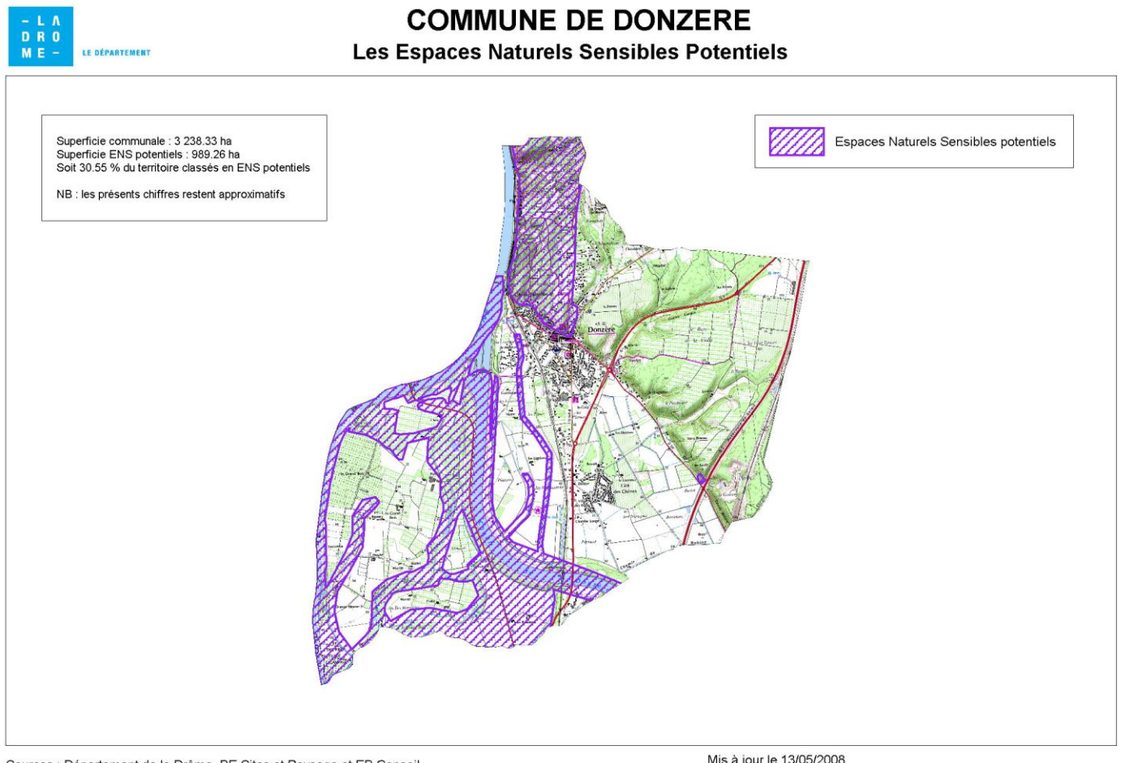
L'inscription d'une zone dans l'inventaire des ZNIEFF indique que la prise en compte du patrimoine naturel doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment dans les zones de type I.

Les Espaces Naturels Sensibles

Un "Espace naturel sensible" est un site naturel qui présente un intérêt pour la flore et la faune qu'il abrite ou pour ses caractéristiques paysagères ou esthétiques. Le classement d'un site en "ENS" a pour but de le protéger d'une urbanisation accélérée ou d'une fréquentation touristique trop intensive.

Le Conseil général a le droit de créer des zones de préemption spécifiques pour maîtriser des entités cohérentes. Il peut déléguer ce droit à d'autres collectivités. Les ENS peuvent être créées par acquisition foncière ou par signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics.

Il n'existe pas encore sur le territoire communal de territoire classé « »Espace Naturel sensible ». Cependant début 2009, certains secteurs ont été retenu par le département pour être classés potentiellement en ENS dans le futur. Ces espaces et classement sont à l'étude et l'illustration suivante présente les territoires concernés.

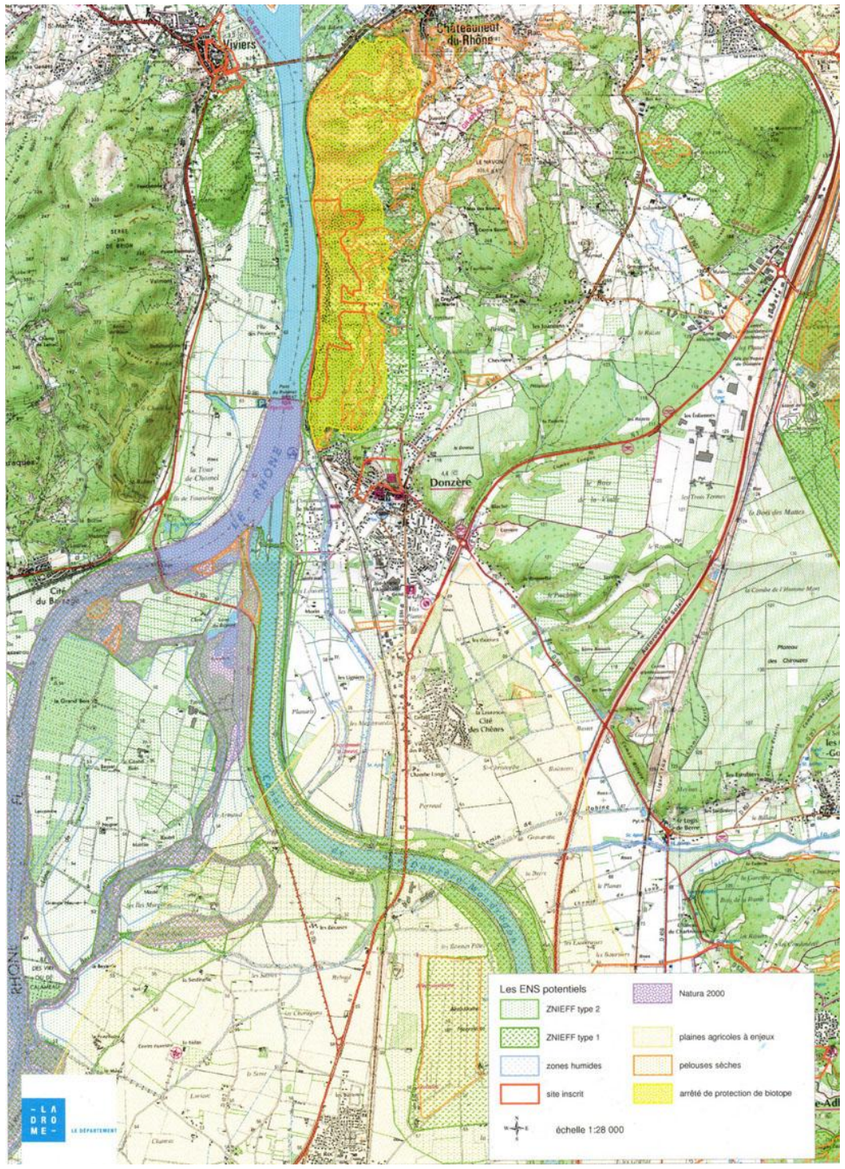


Les pelouses sèches et les zones humides

Les pelouses sèches correspondent à des milieux herbacés se développant sur des sols calcaires généralement sur des coteaux rocheux. Ces sols sont pauvres en éléments nutritifs et ne retiennent pas l'eau.

Les zones humides constituent quant à elles des espaces de transition entre la terre et l'eau. Ces espaces revêtent des réalités écologiques et économiques très différentes. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, qui vise à assurer leur préservation, en a toutefois donné une définition : « *On entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

Ces deux types de milieu, très sensibles, sont presque tous inclus dans d'autres zonages comme Natura 2000, arrêté de biotope, ZNIEFF, etc.



La Réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon

La réserve de faune de Donzère-Mondragon a été créée sur les terrains concédés à la Compagnie Nationale du Rhône (C. N. R.) par l'arrêté interdépartemental n° 6338 du 29 octobre 1997. D'une superficie d'environ 1800 ha, elle est constituée du canal de dérivation du Rhône entre Donzère (Drôme) et Mondragon (Vaucluse), des berges de ce canal, et d'une bande plus ou moins large de terrains attenants.

Elle assure quatre missions essentielles :

- Accueillir les oiseaux hivernants
- Servir d'escale aux oiseaux migrateurs
- Favoriser la reproduction des espèces animales autochtones
- Conserver un patrimoine d'intérêt faunistique et floristique

La réserve accueille une faune et une flore remarquable, parmi les oiseaux nicheurs, le canard colvert et la perdrix rouge sont les plus représentées. On note également la présence d'une importante colonie de hérons cendrés et la présence de nombreux passereaux. En hiver plus de 90 espèces ont été observées avec des effectifs plus ou moins importants. Les canards et les grives sont les espèces migratrices les plus abondantes. On observe des espèces plus remarquables comme le Fuligule nyroca, le Busard Saint-Martin ou le faucon pèlerin.

Parmi les mammifères, on y rencontre le lapin de garenne dont les effectifs sont abondants. Outre le renard roux et le Blaireau, il faut remarquer la présence du Castor qui évolue le long des contres-canaux.

Concernant la flore, plus de 500 espèces terrestres ou aquatiques sont recensées dont certaines sont protégées en région PACA, telles la laîche faux-souchets ou la Rorrippe amphibie par exemple, ou dans le Vaucluse telle la laîche à fleurs espacées. D'autres espèces, sans pour autant bénéficier d'un statut de protection, sont rares. On peut citer par exemple le jonc fleuri qui est pratiquement inexistant en région méditerranéenne, ou le Chénopode des villages très rare en France.



Perdrix rouge



Grive musicienne



Jonc fleuri



Chénopode des villages

2.1.2 Les différents milieux rencontrés

Différents types d'espaces boisés sont rencontrés sur le territoire : la forêt alluviale du Rhône et l'ensemble des lônes, la ripisylve de la Berre, les espaces boisés résiduels du plateau de combe Longe. Néanmoins, ces espaces présentent une tendance à la fragmentation, c'est-à-dire à un isolement progressif les uns par rapport aux autres, notamment dû aux infrastructures routières, aux espaces urbanisés et aux espaces à vocation agricole. Les ensemble boisés, associés aux milieux humides et aux quelques prairies résiduelles, sont les principaux supports de biodiversité sur la commune.

2.1.2.1. La forêt alluviale du Rhône

La forêt alluviale se définit par sa relation avec le fleuve : sol constitué de limons, sables ou graviers ; influence des inondations sur la sélection des espèces, l'apport de semences,... ; alimentation en eau par la nappe phréatique, régénération par érosion des berges,... Les arbres les plus abondants ou les plus typiques sont les peupliers, saules, frênes. Les aulnaies-frênaies sont un stade intermédiaire autre stade intermédiaire de la forêt alluviale.

La forêt alluviale est particulièrement remarquable par la diversité de sa faune et de sa flore, mais également par la diversité de ses faciès naturels, depuis la saulaie installée dans les bas fonds humides fréquemment inondés, jusqu'à la forêt mixte évoluée (à frênes, érables, ormes,…) sur des sols limoneux et frais. On ne compte pas moins de 80 espèces ligneuses (arbres, arbustes et arbrisseaux) dans ces types de forêts. Cette diversité provient largement de la variété des conditions de milieux (secs ou humides, jeunes ou âgés) et de la structure très complexe de l'habitat (arbres de différents âges, lianes, arbres morts, sous-bois dense…). Ces boisements possèdent bien d'autres particularités : rapidité de croissance des végétaux, abondance des lianes et des ligneux de toutes les classes d'âges qui leur confère des allures de "jungle",…Il s'agit aussi d'un habitat rare en Europe et qui a subit partout une réduction importante de ses surfaces : -80% entre 1964 et 1997 dans la vallée du Rhône entre Donzère et Mondragon.

Ces forêts jouent un rôle important en matière de protection de la qualité des eaux souterraines : les racines des arbres captent les éléments nutritifs présents dans la nappe phréatique, favorisant ainsi son épuration (piégeage des nitrates et phosphates,…). Les boisements situés dans le lit majeur du fleuve et de ses affluents participent de façon importante à l'écrêtement des crues, en freinant le courant, et protègent également le sol de l'érosion.

Sur le plan sylvicole, la forêt alluviale représente dans certains secteurs un potentiel qui pourrait être valorisé dans le respect du milieu naturel et des espèces. En outre, il s'agit d'un réservoir génétique naturel, susceptible de fournir des souches adaptées aux conditions locales (sols, climat, maladies…), notamment pour les frênes, les peupliers.

2.1.2.2. La ripisylve des lônes

Les lônes forment un milieu humide et caractéristique de la forêt alluviale de Rhône. Elles recèlent une biodiversité remarquable que l'on ne retrouve pas ailleurs sur le territoire communal. D'un point de vue faunistique on y retrouve un ensemble d'arbres de hautes tiges tels les saules, les aulnes et les bouleaux. Ces derniers sont accompagnés d'une strate végétale herbacée où se mélange roseaux, vesce, iris faux acore et lamier jaune par exemple.





2.1.2.3. La ripisylve de la Berre

D'un point de vue diversité biologique, la rivière de la Berre présente un intérêt certain de part sa ripisylve. En effet l'ensemble du cours d'eau est accompagné de part et d'autre du lit d'un réseau arbres de hautes tiges composés essentiellement de saules mais aussi de quelques boulots et de robiniers faux acacia. Il n'y est d'ailleurs pas rare d'y croiser quelques castors. Cette strate arborée est accompagnée d'une bande enherbée d'environ 3 mètres de largeur moyenne. La Berre se présente alors comme un corridor terrestre Est-Ouest en limite communale Sud. Les Espaces boisés du secteur des Roches

L'espace naturel du versant Ouest du rempart est très ouvert est peu arboré. Seuls quelques acacias sont implantés en bordure de la voie d'accès à la rue de la Double.

2.1.2.4. Les Coteaux boisés du secteur Nord Est

Les coteaux boisés offrent un arrière-plan général boisé à la cité historique et à l'agglomération de Donzère en général. Ils s'alignent sous le plateau des Opillas en direction du Rhône pour rejoindre les escarpements des falaises du Robinet, et en allant vers l'est, ils offrent une longue ligne arborée qui s'infléchit au sud, sous les plateaux du Devois puis du Bois de la Vialle. Les boisements se retrouvent aussi sur les coteaux du vallon des Riailles, face au site du château et en prolongement de la masse végétale de son parc. Ces courts versants, principalement boisés en chênes verts et chênes blancs et relativement exempts de constructions, sont des éléments majeurs de la qualité paysagère et écologique à proximité du centre ancien. Ils sont à préserver de toute urbanisation, y compris sur les espaces en arrière-plan immédiat des crêtes. La protection et la mise en valeur de ces espaces naturels boisés paraissent être un enjeu de premier ordre pour la qualité de paysage et écologique de Donzère.

2.1.2.5. Les espaces boisés du secteur du vallon de Combe Longe et plateau des Chirouzes

La diversité de ces boisements est faible mais certains présentent une valeur écologique globale « forte », notamment la Chênaie méditerranéenne acidiphile. Les talus sont couverts par une végétation ou domine le chêne Kermès.

Au niveau du Site SITA MOS (plateau des Chirouzes), une grande partie de la zone concernée correspondant à la continuité de la forêt communale de Pierrelatte qui est soumise au régime forestier. Ces espaces sont donc gérés par l'Office National des Forêts (ONF). Le bureau d'études ECOSPHERE a effectué des prospections en juillet et septembre 2004 ainsi qu'en mai et juillet 2006 dans le cadre du projet d'extension de l'entreprise SITA MOS). Cette analyse a mis en évidence sur ce site de la présence de quelques friches thermophiles en périphérie des boisements où se développent respectivement le Micrope dressé et le Cytise à longues grappes, deux espèces protégées.

2.1.2.6. Les espaces boisés du secteur des Roches et du défilé de Donzère

Le plateau calcaire offre une exceptionnelle richesse de milieux naturels, derniers espaces préservés de la vallée du Rhône. Ils constituent, de ce fait, une zone de refuge pour un grand nombre d'espèces animales et végétales.

Le « Défilé » est connu pour être la limite septentrionale de la garrigue à chêne kermès, caractéristique du monde méditerranéen. Il est aussi recouvert de boisements de chêne vert, composés de diverses espèces dont la plupart ne se retrouvent pas au nord dans la vallée, comme le genévrier de Phénicie.

2.1.2.7. Les espaces ouverts

Les milieux ouverts sur la commune de Donzère sont occupés quasi-essentiellement par les cultures céréalières et oléagineuses : blé, maïs, colza et tournesol essentiellement. Quelques cultures maraichères sont également présentes ça et là et on retrouve encore éparpillée sur le territoire la présence de certaines vignes

La trame arborée est relativement bien développée sur le territoire. Elle est constituée essentiellement d'un alignement d'arbre de haute tige mono-spécifique (peupliers et sapins) qui ne présente de ce fait pas un intérêt écologique fort. Leur maintien est cependant nécessaire dans un objectif de lutte contre l'érosion.



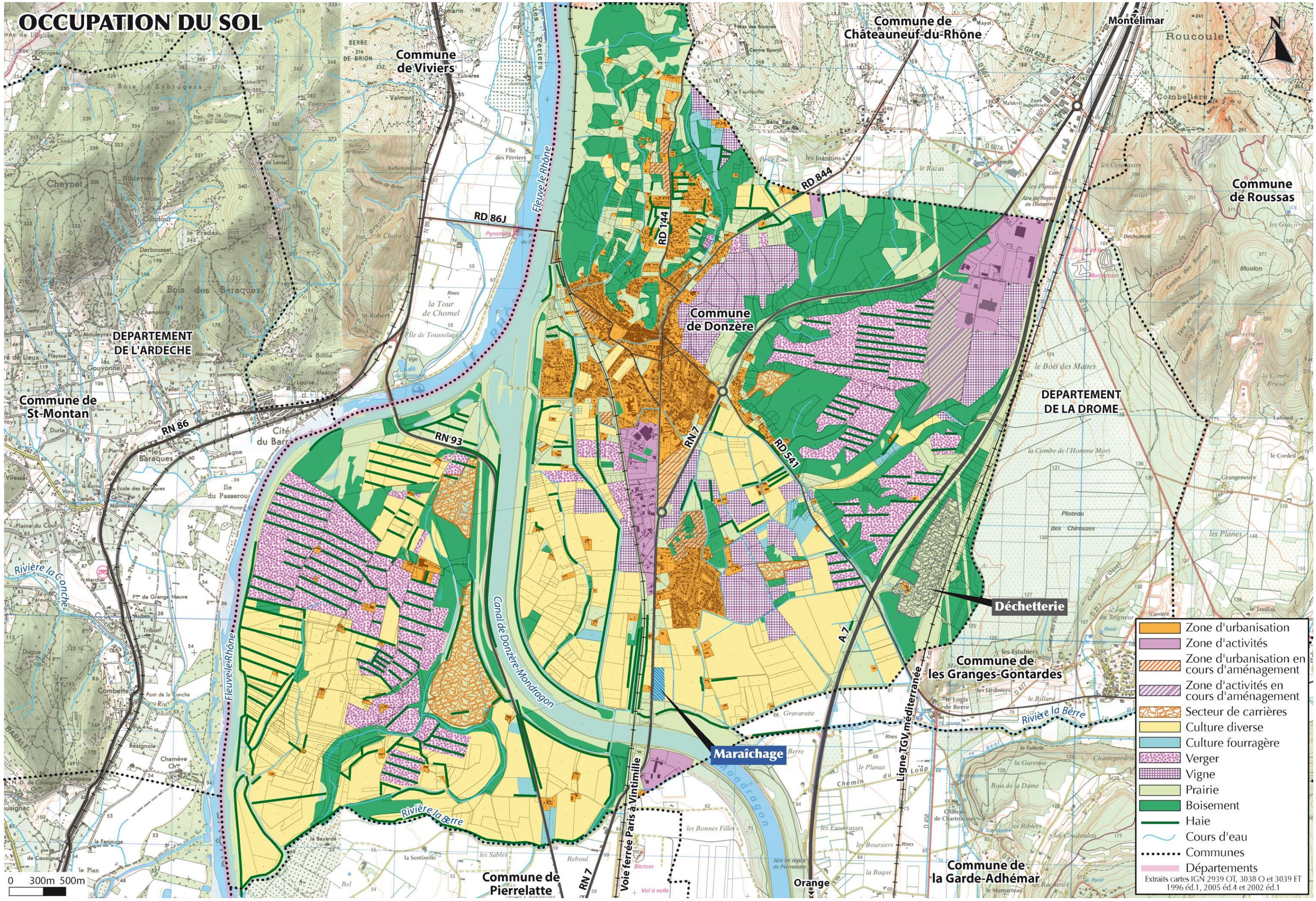


Les haies de peuplier en bordure des cultures de tournesols – Secteur des îles



Les haies de sapin – Secteur des îles

OCCUPATION DU SOL



2.1.3. Les espaces verts

2.1.3.1. Les parcs publics et privés

Il n'existe que peu d'espaces publics ou privés sur la commune de Donzère. On peut dénombrer début 2009 cinq principaux espaces qui sont : le parc Meynot (1,8 ha), a proximité directe de l'hôtel de ville, l'espace vert de la chocolaterie, la place du champ de Mars (0,5 ha), le jardin public du coteau et le parc du château.

La place du champ de mars fait l'objet, début 2009, d'un réaménagement. Cependant cette place se limite aujourd'hui à deux rangées de platanes situées de part et d'autre de l'espace public et qui n'offre en son centre qu'un parterre de cailloux et de gravier peu rafraîchissant.

En contrepartie le parc Meynot et l'espace vert de la chocolaterie offre un cadre largement plus luxuriant. Ces espaces bénéficient de vaste plantations d'arbres de hautes tige, d'espace enherbés ainsi que de quelques mobiliers urbains (particulièrement le parc Meynot) qui offre un espace de détente et de récréation bien plus attractif pour la population.

Le parc privé de la chocolaterie n'est cependant accessible qu'aux heures d'ouverture de la chocolaterie d'Aiguebelle et se situe bien en retrait du centre ancien, environ 900m au Sud, se qui limite son attractivité et son accessibilité.

Le jardin public du coteau, confrontant le rempart à l'ouest, offre un panorama exceptionnel sur la plaine. Sommairement aménagé, le cheminement serpentant sur la pente enherbée permet d'accéder aux rebords du plateau des Opillas. Le caractère très rustique et peu entretenu de l'aménagement ainsi que la présence de la rampe d'accès aux secteurs lotis d'où la vue plonge sur les façades arrière des bâtiments confèrent à ce secteur un aspect un peu délaissé, mais offre un potentiel en terme de biodiversité important.

Le parc du château se compose principalement de végétation ligneuse tels les cèdres bleus et les cèdres de l'Atlas complétés par de grands pins. Cette végétation ancienne comporte des sujets de grande taille.

Il est important de rappeler que la canopée des arbres de haute tige jouent un rôle prééminent, outre un rôle esthétique, en zone urbaine et d'autant plus en ce qui concerne une ville provençale. Le feuillage des arbres et l'ombrage qu'il procure tempère l'espace public contre les ardeurs du soleil



Parc Meynot



Place du Champ de Mars



Parc de la chocolaterie



Le rempart Ouest et le coteau aménagé en promenade belvédère

2.1.3.2. La trame verte urbaine

La cité historique

La cité historique de Donzère, à l'image de la plupart des cités provençales, n'offre pas une trame verte urbaine très développée compte tenu de la très forte densité du bâti et de la faible emprise des voiries enclavées entre les fondations des diverses construction. Le végétal rare est essentiellement réservé à de petits espaces clos de hauts murs. Seuls les seuils de quelques maisons s'ornent ponctuellement d'une treille ou de plantations en fine banquette situées au pied de la façade.

Le cours de la liberté offre cependant par ses plantations de platanes continus, une trame verte urbaine intéressante qui permet un maillage Est Ouest en plein centre ville. Ce cours permet de relié les quartiers des Ribières et des Moutons à l'Est aux espaces boisés de Fonchard situé en pied de colline de la forteresse en passant par le Parc Meynot.



Vue aérienne sur le centre historique, le cours de la Liberté, les espaces boisés de Fonchard et sur le parc Meynot

Les quartiers pavillonnaires

Les nombreux secteurs pavillonnaires déjà anciens aux abords du centre historique comportent des jardins bien arborés. Les essences sont ici de plus modestes dimensions des espaces publics, mais présentent de beaux sujets qui agrémentent les linéaires des rues compensant utilement la rareté des arbres d'alignement.

Les jardins du coteau de l'avenue de Sarcey de Suitière

Rue Haute Bourgade et suivant l'axe rue Sarcey de Sutière - avenue de Königsberg, les grands arbres dominant les jardins privatifs créent une réelle ambiance végétale aux approches du centre. De grands cèdres sont présents notamment avenue de Königsberg, des tilleuls rue des Hautes Bourgades.

L'ambiance boisée des coteaux qui dominent caractérise aussi ces axes. L'ensemble des jardins du coteau qui fait face au château, au débouché du vallon des Riailles, constitue avec sa belle végétation arborée et ses jardins étagés et clos, derrière le front des maisons sur rue, un secteur de grande qualité paysagère à préserver.

Les voies d'approche du centre

Les boulevards d'entrées de la cité que ce soit à l'ouest, par l'avenue du Rhône, ou à l'est par la rue Basse Bourgade, rue Haute Bourgade, rue Sarcey de Sutière, sont dépourvus de plantation de rue aux abords directs de la cité. Plus à l'extérieur, la rue Haute Bourgade comprend un petit alignement d'arbres de Judée, et en partie haute, avant d'arriver à l'intersection avec la route départementale n°144, un bel alignement de platanes soulignant la courbe de la voie et du vallon.



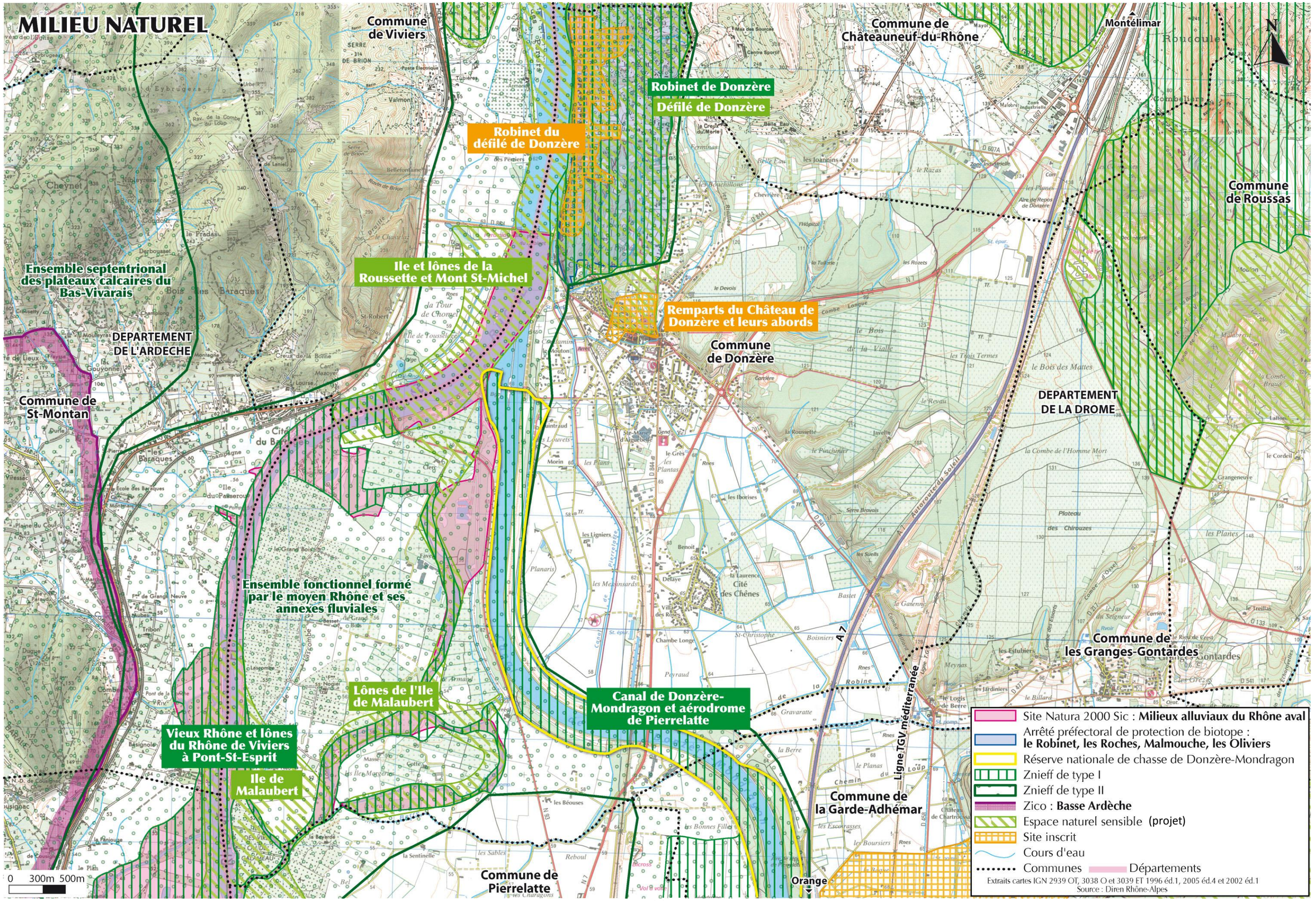
Rue Haute Bourgade



Rue de la chocolaterie

Au Sud et à l'Est de la cité historique, les nouveaux quartiers résidentiels et pavillonnaires laissent apparaître des aménagements paysagers plus conséquents.

MILIEU NATUREL



2.2. LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

On rencontre trois grands types de corridors écologiques sur le territoire :

- Les corridors terrestres qui se situent au niveau des boisements et des réseaux de haies qui permettent le passage de la grande faune (chevreuils notamment) et de la petite faune (Martre, Renard, …) ;
- Les corridors aquatiques qui se situent au niveau des cours d'eau et des zones et qui permettent le déplacement des espèces aquatiques, mais également des espèces terrestres liées au milieu aquatique (Martin-pêcheur d'Europe, amphibiens, végétation hydrophile,…).
- Les corridors aériens, qui suivent fréquemment les cours d'eau et les structures bocagères, et qui permettent le déplacement des oiseaux, des insectes et des chauves-souris.

Ces corridors peuvent être classés selon leur intérêt et leur fonctionnalité dans l'écosystème à différentes échelles.

2.2.1. Corridors d'intérêt régional

Sur le territoire de la commune de Donzère, on peut noter la présence de deux principaux corridors d'intérêts régionaux constitués par le Rhône, le canal de Donzère Mondragon et leurs ripisylve respectives, tous deux orientés Nord-Sud.

Ces corridors maintiennent en interconnexion des réservoirs de biodiversité par une ligne ininterrompue constituée par le couloir rhodanien. Ces territoires sont les lieux privilégiés pour la migration, la reproduction, la nidification et l'hivernage de nombreuses espèces.

2.2.2. Corridors d'intérêt départemental

Ces corridors permettent de maintenir en interconnexion des réservoirs biologiques à l'échelle du département. Plus précisément ils permettent de créer un continuum entre les principaux milieux naturels des communes de la Drôme entre eux. Sur la commune de Donzère le principal corridor d'intérêt départemental est caractérisé par la rivière de la Berre et de sa ripisylve.

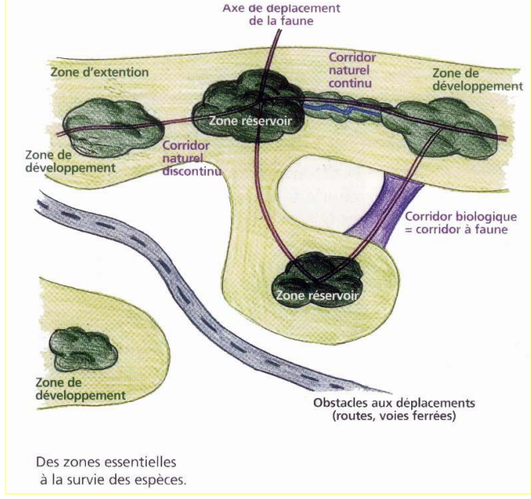
2.2.3. Corridors d'intérêt local

Ces continuums permettent de maintenir en interconnexion des réservoirs biologiques locaux. Plus précisément, ils permettent de créer un continuum entre les principaux milieux naturels de la commune elle-même et avec les principaux espaces naturels des communes limitrophes.

A cette échelle, les principaux espaces naturels concernés sont l'ensemble des espaces boisés de la commune. Ces derniers, de par l'urbanisation et les exploitations agricoles ont été largement fragmentés dans le temps.

Le réseau écologique est composé des éléments suivants :

- les réservoirs : milieux naturels de bonne qualité et de surface suffisante pour conserver une bonne fonctionnalité. Ce sont des zones biologiquement riches tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.
- les zones de développement constituées par des espaces transformés ou dégradés mais qui restent potentiellement favorables à la présence des espèces spécialisées.
- les continuums écologiques formés par des ensembles d'espaces privilégiés dans lesquels peuvent se développer des métapopulations grâce à des échanges permanents. Ils comprennent tous les éléments d'une même unité paysagère, parfois très fragmentés mais en connexion et suffisamment proches les unes des autres pour que les échanges fauniques se maintiennent.
- les zones d'extensions potentielles intéressantes pour la faune mais actuellement non accessibles.
- les corridors biologiques constitués par les espaces naturels utilisés par la faune et la flore pour se déplacer pendant un cycle de vie (migration, reproduction, nourrissage, hivernage,…).



Les corridors biologiques constituent le maillon sensible des réseaux écologiques. Un corridor biologique est un espace libre d'obstacles offrant des possibilités d'échanges entre les réservoirs ou les continuums. Un corridor est souvent structuré par des éléments plus ou moins naturels qui augmentent ses capacités de fonctionnement : arbres d'alignements, chemin piéton, vallon, cours d'eau, haie ou simple lisière.

Source : Prendre en compte les corridors biologiques - Conseil Général de l'Isère - Avril 2005.

SYNTHESE – LE PATRIMOINE NATUREL

Les milieux alluviaux du Rhône : principal réservoir de biodiversité du territoire

Des milieux d'intérêt écologique (piscicole, ornithologique, botanique, entomologique,…) en lien avec le cours du Rhône : les milieux alluviaux, le défilé et le canal.

Des milieux et des espèces d'intérêt communautaire liés à la dynamique du fleuve : forêt alluviale, lônes (ripisylves et frayères), apron, castor,…

Des espèces méditerranéennes au droit du Robinet : garrigues et pelouses sèches sur le plateau, falaises et grottes (chauves-souris).

Une biodiversité plus réduite sur le reste du territoire

Une biodiversité fortement réduite au droit des espaces agricoles (monoculture, arboriculture traitée, haie monospécifique)

Une trame verte prégnante visuellement mais d'intérêt écologique limité.

Un morcellement excessif des espaces

Une fragmentation écologique importante avec de nombreuses infrastructures et un étalement des espaces urbanisés.

Des entités naturelles fragmentées et déstructurées : des boisements résiduels morcelés et de faible surface, des espaces agricoles mités et en régression.

Une trame verte et bleue peu fonctionnelle

Des corridors écologiques d'intérêt régional (Rhône et Canal) pour l'avifaune et la faune piscicole (difficultés de franchissement des barrages).

Des continuités écologiques ténues et incertaines entre le Rhône et les collines (au pied du plateau boisé).

Peu de corridors écologiques Est/Ouest : rôle important de la Berre et de ses rives dans les continuités Est/Ouest.

Le défilé de Donzère, un biotope exceptionnel

Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur le plateau et le défilé pour protéger de nombreuses espèces végétales et animales.

Les milieux alluviaux du Rhône, reconnus de grand intérêt

Un site Natura 2000 de plus de 2000 ha sur les milieux alluviaux, des ZNIEFF de type I sur les lônes et le canal.

Une réserve de chasse et de faune sauvage sur le canal de Donzère, des espaces naturels sensibles en cours de préparation.

SYNTHESE DES ENJEUX – LE PATRIMOINE NATUREL

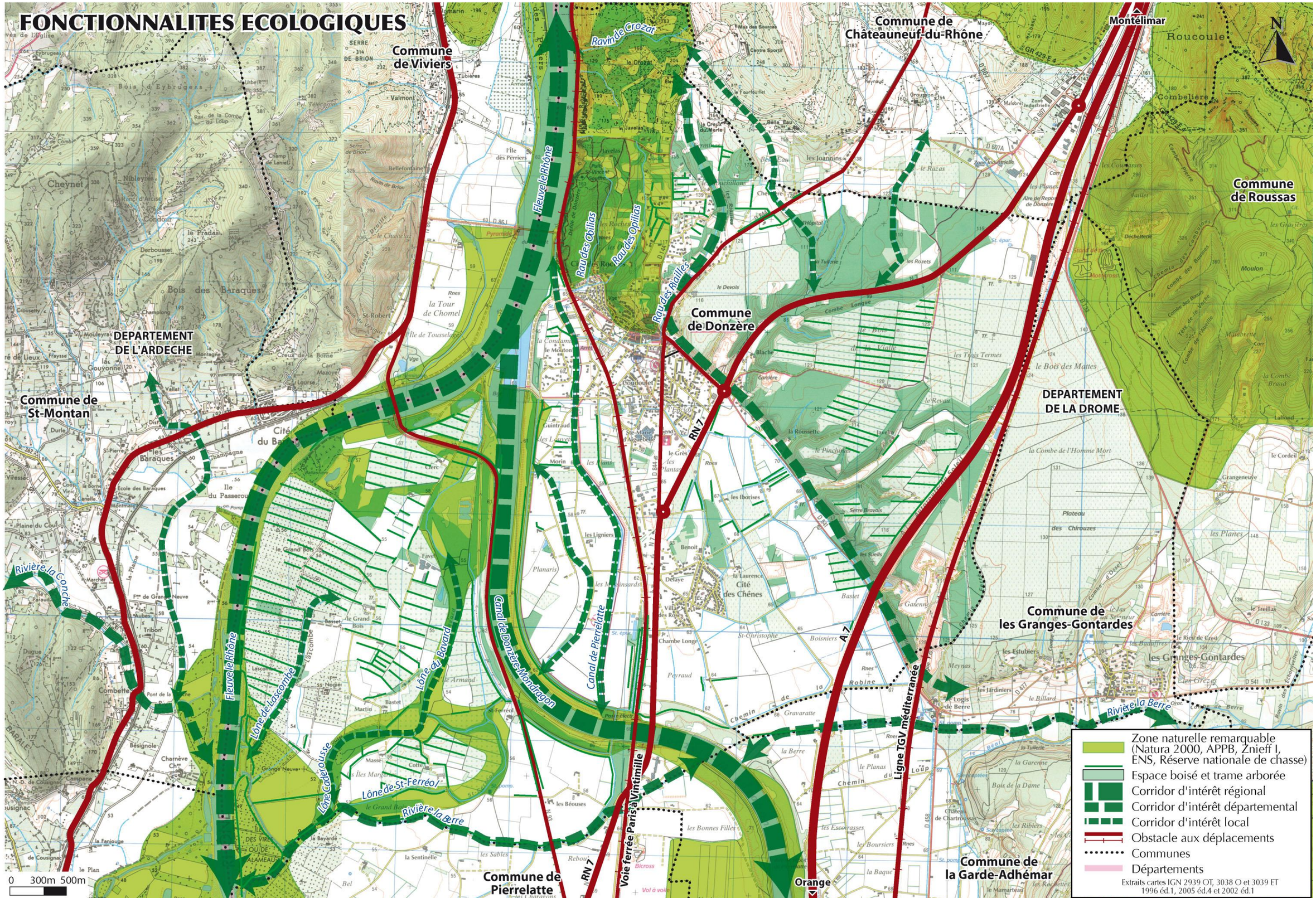
⇨ Une préservation des espaces naturels remarquables et des continuités écologiques :

Préservation des espaces naturels d'intérêt écologique (ripisylves et abords, lônes, plateau, espaces boisés,…

Maintien de la fonctionnalité des continuités écologiques (maillage des haies et des boisements, largeurs de part et d'autre des cours d'eau) et restauration de certains corridors écologiques (connexions Est/Ouest, coupures sur les axes Nord/Sud)

Réduction de la fragmentation du territoire (espaces viables et cohérents) et de l'artificialisation des espaces.

FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES



3. Les ressources naturelles

3.1. LA RESSOURCE EN EAU

3.1.1. Les eaux souterraines

3.1.1.1. Les aquifères

L'aquifère des alluvions du Rhône

Selon le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), la vaste plaine alluviale rhodanienne recèle une nappe particulièrement importante : la nappe des alluvions modernes du Rhône. Son importance est liée à son alimentation latérale par le plateau dombiste et par tous les couloirs en plus de sa propre alimentation longitudinale par la pluie et le fleuve.

L'aquifère s'étend sur environ 130 km² de Donzère à Bollène et se situe en moyenne de 57 à 58m d'altitude. Au droit du Site SITA MOS (plateau des Chirouze) le piézomètre de contrôle (Pz n°3) situé sur le tourne à gauche d'accès au site indique une cote moyenne de 56,59 m NGF (données de terrain 2001-2006).

Les alluvions récentes forment une couche de sable et graviers de 13 mètres d'épaisseur maximum et de perméabilité moyenne de 2.10^{-3} m/s. On note également la présence de 2 à 6m de limons qui contiennent une nappe dans la basse plaine qui surmonte l'aquifère précédent.

La nappe se trouve entre 0 et 3 mètres sous le sol et s'écoule vers le Sud-Ouest avec une pente de 2%. Elle est semi-captive sous des limons de surface dans de nombreuses zones.

L'influence du Rhône est évidente dans une bande de quelques centaines de mètres le long des berges. Les apports latéraux de la haute terrasse et des vallées affluentes sont peu importants. Des dispositifs de réalimentation artificielle ont été mis en place sur le canal de dérivation uniquement dans le but de maintenir le niveau piézométrique qui existait avant le creusement des canaux.

L'Aquifère du plateau des Chirouzes

Au niveau du plateau des Chirouzes, la succession lithologique présente des alluvions sur une épaisseur d'environ 25 mètres surmontant des marnes. Les marnes au droit du site étant très peu perméables par rapport aux alluvions, un écoulement d'eaux superficielles s'effectue à l'interface de ces deux horizons.

Cet écoulement superficiel, mis en évidence lors de forage effectués par l'entreprise SITA MOS, est directement déterminé par le toit des marnes. Il est orienté Nord Est / Sud Ouest et constitue un aquifère diffus et discontinu.

Les principaux écoulements de sub-surface du plateau des Chirouzes observés sont localisés en bordure Sud du plateau et sont liés à l'approfondissement des marnes.

3.1.1.2. La qualité des eaux souterraines

La qualité des eaux souterraines est ici évaluée en faisant référence aux classes du SEQ-Eau définies pour l'évaluation de la "qualité" des eaux, ces données sont issues des sondages du SIE (Système d'Information sur l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée). L'attention est attirée sur le fait qu'une évaluation ponctuelle des eaux peut ne pas refléter la qualité globale d'une nappe ou d'une masse d'eau. Une évaluation plus juste de l'évaluation qualitative des cours d'eau nécessiterait un historique des données plus complet pour l'ensemble des stations de mesures.

Il n'existe pas de site de mesure sur la commune de Donzère. Les données relatives à la qualité des eaux souterraines ont été relevées en 2007 au forage de Prive de Lingtier à La Garde-Adhémar (7 km au Sud-Est de Donzère), s'agissant du site le plus proche.

De manière générale, les eaux souterraines analysées en 2007 à La Garde-Adhémar sont bonne sur le plan physico-chimique (Cf annexe 1).

3.1.1.3. Les prélèvements dans la nappe

Plusieurs types de prélèvements sont réalisés sur le territoire communal.

Les captages pour l'alimentation en eau potable

La distribution en eau potable est assurée par la station de pompage des « ribières » qui s'alimente directement dans la nappe phréatique par un puits de pompage. La station de pompage est équipée de deux pompes qui fonctionnent en alternance dont les capacités horaires de pompage respectives sont de 86 m^3/h et 60 m^3/h. La production moyenne de la station de pompage est donc d'environ 73m^3/h. Il n'existe en 2009 aucun autre puits sur le territoire communal.

La gestion du réseau est assurée par l'entreprise « Veolia ». En 2008 le volume d'eau produit à Donzère est estimé à 487 341 m^3, avec un rendement de 70 à 75 %. Cela correspond à une vente pour 2008 d'environ 365 500 m^3 d'eau. La commune de Donzère est autonome en 2009 en ce qui concerne la distribution en eau potable.

Pour compléter le réseau, la commune de Donzère possède un réservoir d'eau situé quartier des Opilias (réservoir des Opilias). Ce réservoir est constitué de 2 cuves respectivement de 1200 m^3 et 230m^3 qui alimentent également une station de reprise du « réservoir des plaines » constitué de 2 cuves d'une capacité de 150 m^3 chacune. L'ensemble de ces cuves forment la réserve en eau potable pour la commune de Donzère.

Si l'on compare la distribution des mois de juillet et Aout en 2008 (66 m^3/h et 58 m^3/h) ; mois ou les volumes de distribution sont les plus forts, à la capacité maximale du réseau (73m^3/h), on peut alors constater que la capacité d'augmentation de la distribution d'eau potable pour la commune est faible. Le réseau de production et de distribution en eau potable ne peut alors supporter qu'une augmentation de +10% de la population présente sur le territoire en 2008.

Conjointement, la présence d'une unique station de pompage est dangereuse à l'égard d'une pollution potentielle de la ressource. Ce scénario paralyserait l'ensemble de la distribution en eau potable. Début 2009, la commune de Donzère à déjà pris les devant face à cette problématique. Elle s'est associée aux communes de Chateauneuf-du-Rhone et de Malataverne en formant le SIVOM du Navon. L'ambition est d'instaurer extra-communalement un château d'eau (le plus haut des environs) pouvant desservir l'ensemble de la commune de Donzère ainsi que d'éventuelles autres communes déficientes en eau. Ce château d'eau qui sera situé sur la colline du Navon soit sur la commune de Châteauneuf du Rhône, soit sur la commune de Malataverne sera alimenté par un nouveau puits de captage qui sera situé sur la commune de Châteauneuf du Rhône.

Le bilan 2007édité par la DDASS (Direction Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales) décrit l'état de la qualité des eaux de distribution de la commune de Donzère provenant du puits de captage « Les Ribières » comme suit :

- la qualité bactériologique est très bonne (taux de conformité communal pour les germes fécaux d'E.Coli et Entérocoques compris entre 95 et 100%).
- la teneur en nitrate est faible, voir très faible (entre 0 et 25mg/L- limite de qualité portée a 50mg/L).
- la teneur en pesticide, atrazine et Désethyl-atrazine, est faible (entre 0 et 0.05 avec un seuil de qualité porté à 0.1 µg/L).

Les prélèvements industriels

Sur la commune de Donzère, la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement) ne recense en 2009 qu'une seule entreprise ayant réalisé un forage pour l'utilisation des eaux de l'aquifère à des fins industrielles. Il s'agit de la société « BOIRON FAUGIER » spécialisée dans l'industrie alimentaire et la surgélation, localisée Quartier du Plantas à Donzère, dont la consommation annuelle en 2007 a été de 430 000 m^3.

Les prélèvements pour l'irrigation agricole

Sur la commune de Donzère un certain nombre d'exploitants agricoles réalisent des prélèvements dans l'aquifère (nappe alluviale du Rhône) par des puits de pompage individuels. D'après les services de la DDAF de la Drôme en 2009, 39 prélèvements d'eaux souterraines sont autorisés et recensés ainsi que deux prélèvements concernant les eaux superficielles (Cf carte ci-contre).

Au total, les débits maximums de prélèvements autorisés par heure concernant les eaux souterraines sont de 2100 m^3. Ces prélèvements ne sont cependant pas continus tout au long de l'année (principalement en période estivale). De plus les limites de prélèvements autorisés ne correspondent pas nécessairement au prélèvement effectués qui peuvent leur être inférieur. Ainsi il est difficile de quantifier les volumes prélevés à l'année.

Concernant les prélèvements dans les eaux superficielles, uniquement deux secteur sont autorisés et limités en débits. Le débit total autorisé correspond à 105,5 litre par heure.

PRELEVEMENTS IRRIGATION



3.1.2. Le réseau hydrographique

3.1.2.1. Le Rhône

La commune de Donzère est située sur le bassin versant hydrographique du Rhône, qui draine une superficie totale de l'ordre de 97 800 km² dont plus de 90 000 km² en France. Depuis sa source en Suisse (Mont Saint-Gothard, à 1 753 mètres d'altitude), le Rhône parcourt une distance de 812 kilomètres (dont 522 km en France) avant de rejoindre la mer Méditerranée.

En aval de Lyon, grâce à la Saône, le Rhône devient un fleuve puissant et plus régulier. Sa large vallée prend une orientation Nord-Sud, au cours globalement rectiligne, malgré quelques coudes de faible ampleur. Il coule au pied du Massif Central, tandis qu'il se trouve séparé des Alpes par une série de larges plaines et plateaux.

Le lit du fleuve est toujours large de plusieurs centaines de mètres et comporte, par endroits, des bras morts, dans une plaine d'expansion des crues larges de 1 à 3 km.

Le débit moyen du Rhône, de l'ordre de 1 800 m^3/s à l'embouchure, 1 412 m^3/s à Valence et 1494 m^3/s à Viviers. Les variations saisonnières de débit sont très complexes car les principaux affluents du fleuve proviennent de régions aux climats très différents. Le Rhône reçoit trois familles d'affluents :

- Au Nord, le réseau hydrographique de la Saône alimenté par des pluies d'origine océanique, en automne et en hiver,
- A l'Est, les affluents alpins sont approvisionnés par la fonte des neiges,
- Au Sud, le climat méditerranéen entraîne des étiages très marqués et des crues importantes en automne.

Le réseau hydrographique du Rhône a été profondément modifié à partir du milieu du XIX^{ème} siècle par des aménagements destinés à améliorer les conditions de navigation et à produire de l'électricité. Avant la construction de ces ouvrages (barrages, canaux,…), le Rhône jouissait d'une dynamique fluviale naturelle créant ainsi un ensemble d'îles, de bras vifs (méandres, tressages,…) ou de bras morts (lônes) en perpétuelle évolution.

La loi de 1921, préparée pendant la guerre a créé la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et tracé les perspectives : "le Rhône sera aménagé de la frontière suisse à la mer, au triple point de vue de la navigation, de l'utilisation de sa puissance hydraulique, de l'irrigation et autres emplois agricoles". Toutefois, ce n'est qu'à partir de 1933 que la Compagnie Nationale du Rhône put envisager son premier projet : le barrage de Génissiat, construit de 1937 à 1949.



Le Rhône au droit du défilé de Donzère



Le Rhône en aval du pont du robinet



Le Rhône en aval du barrage de retenue

3.1.2.2. Le canal de Donzère-Mondragon

Le canal de Donzère-Mondragon est un canal de dérivation du Rhône de 24 km entre Donzère (Drôme) et Mondragon (Vaucluse). Ce canal a été réalisé en 1952 à l'aval du goulet de Donzère. Ainsi, le Rhône a été dévié à sa sortie du défilé de Donzère dans le canal de Donzère Mondragon, l'ancien lit du fleuve servant d'évacuateur de crues.

Aujourd'hui, ce canal possède plusieurs fonctions :

- Améliorer la navigation fluviale sur le Rhône. Comme l'ensemble du Rhône à l'aval de Lyon, il est au gabarit européen de 11,40 m x 190 m.
- Contrôler la puissance et le débit du Rhône.
- Alimenter en eau de refroidissement par circuit totalement isolé le site nucléaire du Tricastin.
- Alimenter le Barrage hydroélectrique de Donzère-Mondragon de Bollène, nommée "usine André Blondel". Cette usine est jumelée à l'écluse la plus haute de France, Saint-Pierre-de-Bollène (ou "Bollène" seul).



Le canal de Donzère-Mondragon au droit des barrages de garde



Le canal de Donzère-Mondragon en aval des barrage de garde



Le canal de Donzère-Mondragon –

3.1.2.3. Le canal de Pierrelatte

Ce canal irrigue toute la plaine de Bollène puis celle d'Orange et descend jusqu'à Bédarrides par le biais de canaux d'irrigations (Cf partie suivante).

Le canal de Pierrelatte est en quelque sorte l'ancêtre du canal de Donzère-Mondragon. Réaménagé, dédoublé au niveau du quartier de la Cloche, il prend d'ailleurs une dimension industrielle dès les années 1890.

Commencé en 1663, le canal de Pierrelatte est l'un des plus anciens réseaux d'irrigation de la vallée qui a elle aussi besoin d'eau même si le fleuve est tout proche. Remis en service lors de l'aménagement du Rhône à Avignon, il fonctionne encore au XXème siècle.



Le canal de Pierrelatte



Le canal de Pierrelatte



Le canal de Pierrelatte

3.1.2.4. Les canaux d'irrigation

Les canaux d'irrigation sont gérés par le Syndicat intercommunal d'irrigation du Tricastin qui comporte 6 communes dont la commune de Donzère. Ils sont constitués d'un ensemble d'ouvrages hors sol en béton capable de distribuer gravitairement l'eau en provenance du Canal de Donzère-Mondragon.

Le point de prise d'eau se situe au niveau de la commune de la Garde-Adhémar et le sens d'écoulement des eaux dans ces canaux s'effectue donc à contresens de celui du canal. L'eau est prélevée par pompage et déversée dans un canal principal. Cette eau est ensuite répartie sur l'ensemble des parcelles irriguées par le biais d'un ensemble de canaux secondaires. En certains points les canaux sont enterrés (avec un système de siphons) lorsque la topographie le permet.

En moyenne, on estime à 3 millions de m^3 la quantité d'eau prélevée dans le canal par an sur le réseau du syndicat. Pour la commune de Donzère, on estime grossièrement à 1.2 million de m^3 la quantité d'eau qui transite par les canaux d'irrigation. Il ne faut cependant pas confondre les volumes d'eau qui transitent sur le réseau et les volumes d'eaux réellement consommés par les différents cultivateurs pour lesquels aucunes données précises ne sont disponibles. Le surplus d'eau non utilisé retourne en direction du contre canal (à l'Ouest) par des exutoires (fossés).

Les lotissements communaux situés à proximités de ces canaux ont l'obligation de s'y raccorder dans la mesure du possible (arrosage…).

Début 2009, la société « géo-plus » a été mandaté pour réaliser une étude de faisabilité pour la conversion du réseau gravitaire en un réseau sous pression. Les canaux existants seraient alors remplacés au profit d'un réseau de canalisation souterraine ou la pression de l'eau pourrait atteindre 12 bars. Ce réseau pourrait théoriquement desservir la quasi-totalité du territoire communal. L'intérêt pour la commune est alors multiple :

- Diminuer la pression de prélèvement dans la nappe phréatique, effectués par les exploitants agricoles qui s'alimentent directement par pompage individuel, en distribuant l'eau sur les parcelles actuellement non desservies.
- Mettre en place un réseau qui limite les pertes, moins d'évaporation (réseau souterrain), distribution adaptée à la demande.
- Offrir un moyen de lutte efficace contre les incendies.
- Développer de l'exploitation de nouvelles cultures.
- Utiliser l'eau du canal pour les eaux d'entretien de la commune, diminuant ainsi également la pression de prélèvement sur la nappe alluviale (eau potable actuellement utilisée) et les coûts de revient annuels.







Les canaux d'irrigations

4.1.2.5. La rivière la Berre

La Berre est un affluent du Rhône (rive gauche), dont le cours est entièrement inclus dans le département de la Drôme. Elle prend sa source sous le Col de la Croix (altitude 671 mètres), au pied du Mont Rachas (alt. 698 m.), au voisinage de la Montagne de la Lance, dans les Préalpes drômoises.

La construction du canal de Donzère-Mondragon a intercepté le cours de la Berre, qui autrefois poursuivait jusqu'au Rhône et se jetait dans un bras du fleuve à la hauteur de l'île des dames. Son parcours actuel mesure 53 kilomètres (ancien 58 km), pour un dénivelé total de plus de 600 mètres, soit une pente moyenne supérieure à 1 pour mille. Il n'existe qu'une infime partie ce tronçon en limite communale Sud-Est.

Cependant entre le Rhône et le canal de Donzère-Mondragon, le tracé de l'ancien lit de la rivière à été préservé et même si ce dernier est souvent à sec, l'eau s'y écoule encore fréquemment. Cette portion représente la quasi-totalité de la limite communale Sud.

3.1.2.6. Les lônes

Une lône désigne un bras mort d'un fleuve qui reste en retrait du lit de ce fleuve et se trouve alimenté en eau par infiltration ou en période de crue, au cours desquelles son tracé peut alors être modifié.

Sur le territoire de Donzère, on dénombre 4 lônes principales toutes localisées dans la partie Sud-Est du territoire dans le secteur « les îles » entre la canal de Donzère Mondragon et le Rhône. Ces lônes sont : la lône de Lascombe, la lône du Bavard, la lône Caderousse, la lône de St-Ferréol.



La lône de Caderousse



La lône de St-Ferréol



La lône du Bavard

3.1.2.7. Les lacs de Saint Feréol

Directement à l'aval du barrage de garde dans le secteur des îles se succèdent trois petits lacs dans un écrin de verdure. Ces plans d'eau sont classés en catégorie 2 de pêche.



Lac n^{0}1



Lac n^{0}2



Lac n^{0}3

3.1.3. Les principaux aménagements

3.1.3.1. Le barrage de retenue



Le barrage de retenue est construit en aval du pont de Robinet. Il a pour but de relever le plan d'eau de 5 m et d'en faire dériver 1530 m3/seconde dans le canal. Situé à 1500 mètres du pont, il comprend 5 passes de 31,50 mètres et une sixième de 45 mètres de largeur.

Chaque passe a une vanne, cinq d'entre elles possèdent un volet déversant (pour l'évacuation des corps flottants), deux sont équipées d'un système de chauffage pour éviter le blocage en cas de gel. Enfin, la vitesse de levage des vannes est de 20 centimètres par minute.

Un débit de 60 m3/seconde minimum est maintenu en aval du barrage afin de garantir un niveau suffisant de la nappe phréatique et l'évacuation des eaux usées des villes riveraines. Une échelle à poissons située sur la rive gauche, permet aux poissons de passer du bief aval au bief amont.

3.1.3.2. Les barrages de garde



C'est à un kilomètre en amont du barrage de retenue que s'amorce le canal avec trois entrées, chacune d'entre elles comportant un barrage de garde destiné à assurer la sécurité de la plaine environnante. Lors de la construction, seules deux passes ont été réalisées, chacune étant munie d'un seuil s'opposant à l'entrée des débris solides.

Le barrage de la passe dite "usinière", étroite et profonde, est muni de trois vannes de 24 mètres par où s'écoulent les deux tiers de l'eau.

La seconde passe dite "navigable", large et moins profonde, est protégée par un barrage muni de deux vannes de 45 mètres. Depuis 1984, une troisième passe large de 60 mètres a été aménagée ; elle est destinée à modifier la pente, la vitesse et le tirant d'eau dans le canal. Depuis la construction des barrages, la navigation a évolué vers des bateaux de plus grandes dimensions et l'utilisation de convois poussés. Ces trois passes se rejoignent ensuite en aval des barrages.

3.1.4. La qualité des eaux superficielles

La qualité des eaux du Rhône, mesurée en 2007 à Donzère est bonne sur le plan physico-chimique (Cf annexe 1). Le Rhône est caractérisé par une très bonne ou une bonne qualité de l'eau pour tous les paramètres suivants : matières organiques et oxydables, matières azotées, matières phosphorées, température, minéralisation, acidification, pesticides, proliférations végétales et micropolluants organiques. La contamination par les micropolluants minéraux et les hydrocarbures est modérées, celle des micropolluants organiques est bonne. En revanche la contamination par les particules en suspension est très forte.

3.1.5. Contexte réglementaire

3.1.5.1. La Directive Cadre sur l'Eau et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Rhône Méditerranée Corse (RMC)

Adoptée le 23 octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes du 22 décembre 2000, la directive Cadre sur l'Eau a été transcrite en droit français par la loi du 21 avril 2004. Cette directive engage les pays de l'Union Européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Son ambition : les milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, lacs, eaux souterraines, eaux littorales et de transition) doivent être en bon état d'ici à 2015, sauf si des raisons d'ordre technique ou économique justifient que cet objectif ne puisse être atteint.

La zone d'étude dépend du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Rhône Méditerranée Corse approuvé par arrêté préfectoral le 20 décembre 1996, en application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Dans le cadre de ce schéma directeur, un bilan concernant la qualité des eaux et des milieux aquatiques a été établi afin de définir "des orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques" présents sur l'ensemble du bassin versant. Les 10 orientations fondamentales du S.D.A.G.E. sont les suivantes :

- poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution,
- garantir une qualité d'eau à la hauteur des exigences des usages,
- réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines,
- mieux gérer avant d'investir,
- respecter le fonctionnement naturel des milieux,
- restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables,
- restaurer d'urgence les milieux particulièrement dégradés,
- s'investir plus efficacement dans la gestion des risques,
- penser la gestion de l'eau en termes d'aménagement du territoire,
- renforcer la gestion locale et concertée.

Au-delà de ces orientations fondamentales, le S.D.A.G.E. définit également des orientations spécifiques à certains territoires sur lesquels s'expriment des "enjeux de bassin".

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Rhône Méditerranée Corse est en cours de révision pour intégrer les innovations de la directive cadre sur l'eau. Ces nouveaux SDAGE traduiront concrètement la directive cadre sur l'eau. Ils détermineront les objectifs de qualité (bon état, bon potentiel écologique,…) que devront atteindre les « masses d'eau » (rivières, lacs, eaux souterraines, mer, …) d'ici à 2015.

Ils définiront également les orientations fondamentales à retenir pour atteindre ces objectifs et seront accompagnés d'un programme de mesures à mettre en œuvre.

Conformément au texte de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE), quatre objectifs principaux sont visés par le SDAGE :

- assurer la non dégradation des milieux aquatiques, objectif traité dans l'orientation fondamentale n° 2 "Concrétiser la mise en œuvre de l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques" ;
- supprimer ou réduire à l'horizon 2020 les substances dangereuses prioritaires et les substances dangereuses, objectif traité dans l'orientation fondamentale n° 5 – C "Lutter contre les substances dangereuses" ;
- assurer la préservation des zones protégées au titre de réglementations préexistantes, auxquelles sont déjà attachés des objectifs rappelés dans le registre des zones protégées, dont a version abrégée fait l'objet d'un document d'accompagnement du SDAGE ;
- atteindre le bon état des eaux,

Concernant le sous bassin Rhône Aval, les principaux dysfonctionnements observés concernent :

- Altérations de la morphologie des cours d'eau, de la continuité biologique des milieux et des flux sédimentaires des cours d'eau
- Perturbations liées aux aménagements hydroélectriques
- Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment) / problème concernant uniquement les eaux souterraines
- Pollution liée aux rejets domestiques, aux activités agricoles, aux apports agricoles et non agricoles et aux activités industrielles
- Risque d'inondation
- Destruction ou altération d'habitats naturels ou d'espèces et dégradation et/ou destruction de zones humides

Les objectifs retenus pour ce territoire sont :

	Eaux de surfaces		Masses d'eau souterraines
Nom masse d'eau	La Berre	Vieux Rhône de Donzère	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + alluvions basses vallée Ardèche, Cèze (6324)
Code masse d'eau	FRDR208	FRDR2007e	FR_D0_324
Catégorie	Cours d'eau	Cours d'eau	Masse d'eau souterraine
Objectif d'état écologique	bon état - 2021	bon état - 2015	bon état - 2015
Objectif d'état chimique - échéance	2027	2015	Bon état 2015
Objectif de bon état Echéance	2027	2015	2015

3.1.5.2. Le Plan Rhône

Depuis 15 ans, plusieurs programmes sont consacrés à la fonction écologique du Rhône - Plan d'Action Rhône de 1992, Programme Décennal de Restauration Hydraulique et Ecologique… - et de ses affluents - plan Durance, plan Vidourle….

L'ambition du Plan Rhône est de coordonner et d'inscrire ces actions dans un projet global de développement durable. Il s'agit d'un programme d'ensemble sur le fleuve avec un contenu dépassant les problématiques de conservation des richesses écologiques et d'inondations.

Ce Plan affiche une triple ambition :

- concilier prévention des inondations et pressions du développement en zone inondable,
- respecter et améliorer le cadre de vie des habitants,
- assurer un développement économique de long terme de ce territoire stratégique au plan national, voire européen.

Pour atteindre ces objectifs, le Plan comprend 6 volets :

1. Valoriser le patrimoine lié au fleuve dans la perspective d'une réappropriation culturelle et sociale par ses habitants.
2. Concilier la prévention des inondations avec les pressions du développement urbain et des activités humaines.
3. Garantir la qualité des eaux et le partage de la ressource, en liaison avec le projet de Directive Cadre Eau et préserver la biodiversité du fleuve et de ses annexes.
4. Assurer le développement de la production d'énergie dans le respect de l'environnement.
5. Gérer la demande de déplacement dans la vallée du Rhône, dans une perspective d'exploitation du potentiel du transport fluvial.
6. Assurer un tourisme de qualité en lien avec les patrimoines culturels et naturels rhodaniens.

Le Plan Rhône a été approuvé par le Comité Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité du Territoire (CIACT) le 6 mars 2006. Le Plan Rhône va donc s'étendre sur 10 ans et évoluer, dans le cadre d'un partenariat élargi.

3.1.6. L'assainissement

Les données présentées ci-après sont issues du rapport provisoire phase 1 du schéma directeur d'assainissement de la commune de Donzère (en cours de révision).

3.1.6.1 .Les eaux usées

Assainissement collectif

La ville de Donzère et sa périphérie sont desservies par un réseau d'assainissement collectif d'environ 42 km, exploité par Veolia Eau. Le nombre d'abonnés était de 2153 en 2009. Le nombre d'habitants raccordés, estimé par la municipalité, est de 4901. Sur la base de 150 l/j, la part d'eaux usées domestiques représente 735 m3/j sur les 978 m3/j entrant à la station d'épuration, soit environ 75%. Ce réseau d'eaux usées est essentiellement séparatif et aboutit à la station d'épuration (STEP) communale.

Cette STEP, de type boues activées, a une capacité nominale de 13 050 équivalents habitants (EH). Elle est localisée au Sud de la commune le long de la N7. Cette STEP reçoit également les eaux usées de la commune de Malataverne. Mise en service en 1974, elle a un débit de référence de 1 376 m^3/jour.

Trois industries ainsi qu'une cave viticole sont raccordées : Onyx, Boiron, Faugier conserverie et GAEC Aubert. Le milieu récepteur est le canal de Donzère.

Cette STEP a une filière de traitement par épaississement et déshydratation naturelle. Les boues qu'elle produit, environ 187 tonnes de matière sèche par an, sont entièrement destinées à l'épandage agricole. La filière en place est la suivante :

- traitement primaire : dégrilleur automatique + bassin de dessablage et déshuilage de l'effluent,
- bassin d'aération,
- clarificateur,
- canal de comptage.

L'adéquation de la capacité de la station à la charge entrante est la suivante :

	Volume m3/j	DCO (kg/j)	DBO5 (Kg/j)	MES (kg/j)
Capacité épuratoire	1376	2103	782	851
Charge moyenne annuelle entrante	978	1120	530	392
Occurrence de dépassement de capacité	8%	4%	21%	0

Extrait du rapport annuel 2009 de Véolia Eau

D'après ces données, on constate que :

- la charge moyenne entrante à la station représente environ 6 517 EH si l'on se réfère au débit et environ 8 833 EH si l'on se réfère à la charge organique (DBO5),
- le nombre d'équivalents-habitant représenté par les effluents domestiques est de 4 901,
- la part revenant à l'industrie est donc de l'ordre de 3 930 EH en moyenne.

D'après le rapport de Veolia Eau, la capacité de la station est régulièrement dépassée, essentiellement au niveau de la DBO5, notamment dû à l'entreprise Boiron Faugier.

Une convention de rejet datant de 1990 est en place entre la collectivité et la société Boiron Faugier. Cette convention limite ses rejet à 300 kg/j de DBO5, soit 5 000 EH. D'après les rapports de 2010, pour le mois de juin le rejet en DBO5 était de 398 kg/j. Une nouvelle convention de rejet est en cours d'élaboration avec la mise en œuvre de pré-traitement spécifique avant rejet au réseau public.

Le tableau ci-dessous résume ces données :

	EH - en moyenne annuelle	**EH théoriques**	**EH – mesure ponctuelle**
Effluents domestiques	4901	4901	4901
Effluents industriels	3930	5000*	6633*
Charge totale entrant à la STEP	**8833**	**9901**	**11 534**
Disponibilité de traitement d'effluents supplémentaire de la station	4200 soit environ 1400 foyers supplémentaires	3132 soit environ 1040 foyers supplémentaires	1499 soit environ 500 foyers supplémentaires

*) valeurs basées sur la convention de rejet et le rejet de DBO5 de l'entreprise Boiron-Faugier mesuré en juin 2010.

On notera, toutefois que la capacité de la station, d'un point de vue charge organique (DBO5), est dépassée très régulièrement (environ 1 fois sur 5). Le bon fonctionnement de la station semble donc lié à une maitrise des rejets industriels. De même les possibilités d'accueil d'effluents supplémentaires sur la station d'épuration sont également liées à une maitrise des rejets industriels.

Assainissement individuel

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement en 2000, une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome avait été élaborée par le Bureau d'Etudes Geoplus. Deux secteurs étaient concernés par cette étude (anciennes zones NB du POS) :

- les Bouchillons,
- Combe Longe.

Les sondages de reconnaissance réalisés sur les secteurs étudiés avaient mis en évidence des alluvions anciennes représentées par des galets à matrice argileuse de perméabilité très faible pour Combe Longe et des formations marno-calcaire sur la zone NB des Bouchillons. L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif était médiocre à faible sur les secteurs testés. Depuis, le quartier des Bouchillons a été raccordé au réseau d'assainissement collectif et le quartier de Combe Longe doit l'être prochainement (projet programmé pour 2011). Il ne reste pas de zone constructible demeurant en assainissement non collectif sur la commune.

3.1.6.2. Les eaux pluviales

Sur la commune de Donzère le quartier Combe Longe reste un des derniers secteurs de la commune à connaitre des problèmes pluviaux. En effet ce quartier présente des bassins versants pentus, avec des occupations de sol hétérogènes donnant lieux à des coefficients de ruissellement allant de 0.05 pour les bassins naturels jusqu'à 0.95 pour les voiries (RN7). Le bassin versant global peut alors être découpé comme présenté sur la figure ci-après :

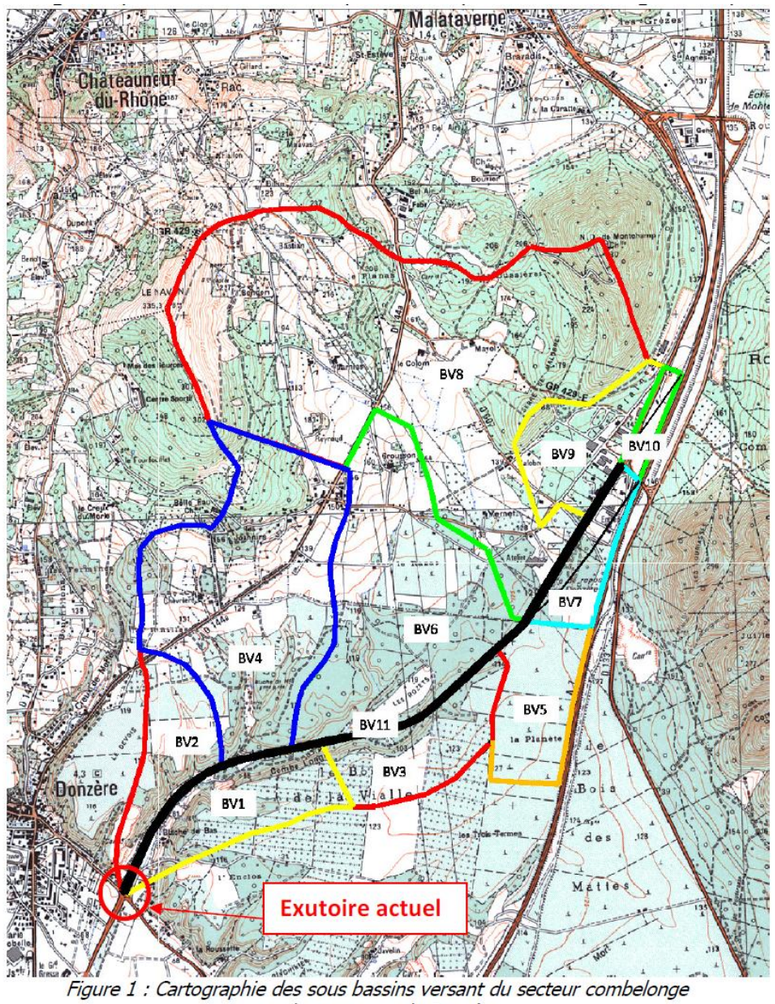


Figure 1 : Cartographie des sous bassins versant du secteur combelonge sur la commune de Donzère

Actuellement il n'y a pas d'exutoire aménagé capable de stocker ou capable de faire transiter les eaux du bassin versant qui atteignent le rond point de la RN7 du quartier l'Enclos et qui fond déborder régulièrement le ruisseau de Combe Longe

Bassin versant	Surface (ha)	Coefficient de ruissellement	Temps de concen-tration (min)	Intensité moyenne de pluie (mm/h)	Débit biennal (m3/s)	Débit décennal (m3/s)	Débit vicennal (m3/s)	Débit trentennal (m3/s)	Débit cinquentennal (m3/s)	Débit centennal (m3/s)
BV1	72.7	0.05	37	77	0.41	0.78	3.80	5.54	7.71	10.64
BV2	41.0	0.05	52	61	0.18	0.35	1.66	2.42	3.36	4.64
BV3	35.0	0.05	42	71	0.18	0.35	1.67	2.44	3.39	4.68
BV4	159.0	0.08	70	50	0.93	2.59	6.70	9.07	12.02	16.01
BV5	47.0	0.25	87	43	0.74	1.41	2.44	3.04	3.78	4.79
BV6	144.0	0.05	94	41	0.43	1.99	4.99	6.71	8.86	11.77
BV7	22.0	0.10	51	62	0.20	0.38	1.10	1.52	2.04	2.74
BV8	368.0	0.05	103	38	1.04	4.34	11.52	15.66	20.83	27.80
BV9	30.0	0.10	45	67	0.30	0.56	1.64	2.26	3.03	4.07
BV10	9.0	0.65	52	61	0.52	0.99	1.28	1.45	1.65	1.93
BV11	6.0	0.95	49	63	0.53	1.00	1.20	1.32	1.46	1.66

Tableau 1 : résultat hydrologique pour chacun des sous bassins versant en l'état actuel

A partir de la pluviométrie, les débits en sortie de chaque sous-bassin versant ont été calculés pour les occurrences 10, 20, 30, 50 et 100 ans.

La protection nécessaire pour un évènement décennal et un rejet dans le milieu à hauteur de l'évènement biennal est également présentée.

Les volumes de rétention nécessaires pour assurer ces deux types de protections sont présentés ci-dessous, pour chaque sous bassin versant :

Bassin versant	Méthode des pluies (protection 30 ans/ restitution 2ans)			
	Surface (ha)	Débit de fuite biennal (m^3/s)	Débit de protection trentennal (m^3/s)	volume de rétention (m^3)
BV1	72.7	0.41	5.54	2 284
BV2	41.0	0.18	2.42	1 423
BV3	35.0	0.18	2.44	1 139
BV4	159.0	0.93	9.07	9 592
BV5	47.0	0.74	3.04	9 419
BV6	144.0	0.43	6.71	5 902
BV7	22.0	0.20	1.52	1 513
BV8	368.0	1.04	15.66	15 454
BV9	30.0	0.30	2.26	1 995
BV10	9.0	0.52	1.45	4 057
BV11	6.0	0.53	1.32	3 892

Bassin versant	Méthode des pluies (protection 10 ans/ restitution 2ans)			
	Surface (ha)	Débit de fuite biennal (m^3/s)	Débit de protection décennal (m^3/s)	volume de rétention (m^3)
BV1	72.7	0.41	0.78	1360
BV2	41.0	0.18	0.35	860
BV3	35.0	0.18	0.35	680
BV4	159.0	0.93	2.59	5850
BV5	47.0	0.74	1.41	5800
BV6	144.0	0.43	1.99	3640
BV7	22.0	0.20	0.38	910
BV8	368.0	1.04	4.34	9570
BV9	30.0	0.30	0.56	1200
BV10	9.0	0.52	0.99	2450
BV11	6.0	0.53	1.00	2340

Plusieurs solutions d'exutoires sont possibles et pourront être :

- ruisseau existant : peu probable sans réaménagement,
- infiltration : assez peu probable ou alors cette solution demanderait des stockages importants car les perméabilités connues dans le secteur sont moyenne à faibles et la présence de la nappe au alentour de 2m ne permet pas des solutions d'infiltration très performante,
- utilisation d'un exutoire artificiel existant : cette solution sera explorée par le bureau d'études Hydretude, avec la possibilité de se raccorder à l'exutoire du canal principal de réseau d'irrigation du Tricastin (réseau du Syndicat Intercommunal d'Irrigation du Tricastin). Ce réseau est amené à être modifié et ce canal de décharge qui débouche dans le canal de Donzère Mondragon peut être très favorable et permettre des débits de rejet importants sans pour autant avoir un impact sur le milieu récepteur qui serait alors le Rhône.

SYNTHESE - RESSOURCE EN EAU

Le fleuve Rhône, comme limite du territoire communal

Un fleuve puissant qui a creusé dans le calcaire pour former le défilé de Donzère, avant de s'étendre dans la plaine du Tricastin.

Un fleuve à la qualité physico-chimique relativement bonne malgré d'importantes particules en suspension.

Des affluents court-circuités souvent en assec.

Une dynamique fluviale perturbée par les différents aménagements réalisés pour améliorer la navigation, mais quelques lônes persistent encore dans la plaine.

De nombreux aménagements hydrauliques de la plaine alluviale aux premières terrasses

Le canal de Donzère Mondragon, un canal de dérivation aux multiples fonctions (navigation, hydroélectricité, régulation, refroidissement).

Un réseau dense de canaux d'irrigation, dont le canal de Pierrelatte, constitués d'ouvrages hors sol en béton.

Un projet de reconversion du réseau d'irrigation en réseau sous pression pour réduire les pressions de prélèvements.

Une nappe alluviale puissante, fortement sollicitée pour l'alimentation en eau potable

Des eaux souterraines de bonne qualité, à faible profondeur, mais protégées par des limons.

Une unique ressource pour l'alimentation en eau potable (puits des Ribières) fragilisant la sécurité de l'approvisionnement, mais un projet d'interconnexion avec les autres communes du SIVOM du Navon.

Un juste équilibre entre la ressource et les besoins en eau potable.

Une nappe alluviale, également sollicitée pour d'autres usages

Des prélèvements importants à des fins industrielles (volume prélevé identique à celui pour l'AEP).

Des prélèvements nombreux pour l'irrigation individuelle des terres agricoles.

SYNTHESE DES ENJEUX - RESSOURCE EN EAU

⇨ Une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau sur le territoire

- maintien de la qualité des eaux souterraines (nappe du Rhône) et superficielles (Rhône et ses affluents)

- réduction de la vulnérabilité de la ressource en eau potable (interconnexion et nouvelle ressource)

- rationalisation des prélèvements pour les différents usages (économie d'utilisation et de gestion)

- anticipation des besoins futurs

3.2. LA QUALITE DE L'AIR

3.2.1. Le réseau de surveillance

L'ASCOPARG est l'organisme de contrôle de la qualité de l'air dans le canton de Pierrelatte. La mise en place de différentes stations de mesure fixes ou mobiles permet un suivi régulier des émissions polluantes dans l'atmosphère.

Ces stations de mesures sont de deux ordres :

- les stations urbaines permettent une mesure d'ambiance générale de la pollution urbaine, dite de fond, représentative d'un large secteur géographique autour d'elles.
- les stations trafic fournissent quant à elles des informations sur les niveaux maximums de pollution automobile auxquels sont exposés les riverains.

Certaines de ces stations servent à définir l'indice ATMO de qualité de l'air sur l'agglomération grenobloise. Cet indice est construit à partir de quatre polluants (dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone et poussières). Sa valeur s'échelonne de 1 à 10 selon la qualité de l'air. 1 caractérise une très bonne qualité de l'air ; à 10 la qualité de l'air est très mauvaise. 8 correspond au seuil de recommandation, l'indice 10 au seuil d'alerte.

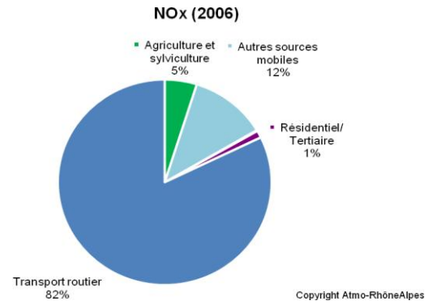
Par ailleurs, dans le but de pallier les problèmes de pollution un document supra-communal a été mis en place dans la région Rhône-Alpes. Il s'agit du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA), adopté par le Préfet le 1er février 2001. Il fixe les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. Il est prévu par la loi du 30 décembre 1996.

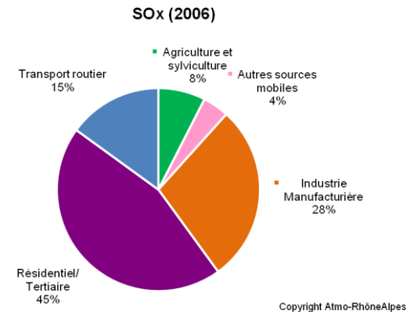
Concernant la qualité de l'air à Donzère, l'ASCOPARG ne dispose d'aucune information spécifique à la commune.

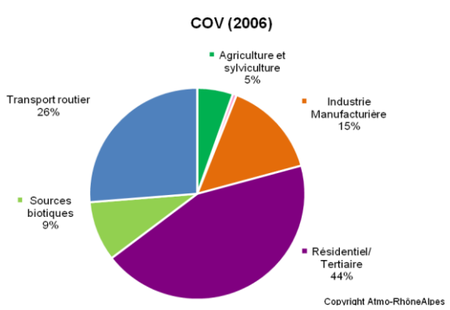
3.2.2. Estimations des émissions de polluants

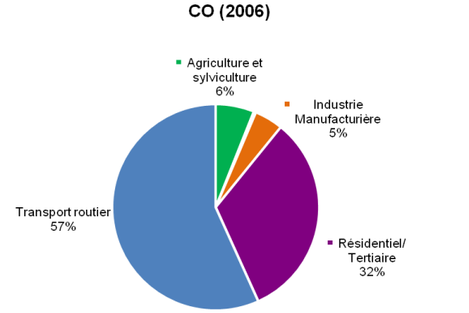
Des estimations d'émission de polluants ont été effectuées sur la commune de Donzère pour l'année 2006. Ce diagnostic a été établi sur la base des informations fournies à ASCOPARG, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives, et de la réglementation en vigueur. Ces données représentent donc une estimation de l'émission de polluants par les différentes sources potentielles sur le territoire communale et ne sont en aucun cas a comparée ou à mettre en analogie avec la qualité de l'air respiré sur la commune. Les différentes sources de pollution de référence sur le territoire communal sont :

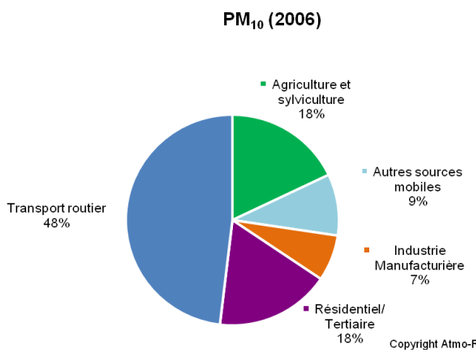
Les données d'émissions fournies en tonnes par an ont été transposées en pourcentage par type d'activité émettrice. Les résultats concernant chacune des substances polluantes sont les suivants :

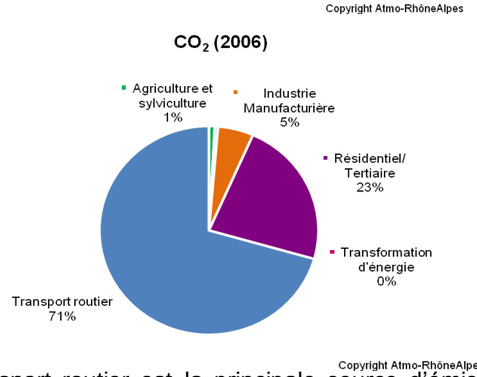












Au regard de ces résultats, on constate que le transport routier est la principale source d'émission d'oxydes d'azote (NOx), de monoxyde et de dioxyde de carbone (Co et CO_2) et des particules en suspension (PM_{10}). Il participe également pour une grande part à l'émission des composés volatiles (COV).

Le résidentiel et le tertiaire sont eux responsable en grande proportion de l'émission d'oxydes de souffre (SOx) de composés volatiles (COV) de monoxyde et de dioxyde de carbone (Co et CO_2). Ils participent également pour une grande part à l'émission de particules en suspension (PM_{10}).

Les activités agricoles, sylvicoles, liées à la transformation d'énergie et les sources biotiques ne semblent quand à eux n'être que très peu responsable de l'émission de substances polluantes.

3.2.3 Les principales entreprises émettrices de pollutions atmosphériques

La Société « GIE Boiron et Faugier » (agroalimentaire, boisson et surgélation - localisée Quartier Plantas) et l'ISDND de Donzère (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) sont les principales sources de pollutions atmosphériques du territoire. Leurs activités et leurs émissions font l'objet d'un classement et d'un suivi dans le registre français des émissions polluantes (IREP).

3.3. LES SOLS ET LEUR EXPLOITATION

3.3.1. La pollution des sols

Pour les installations classées susceptibles de présenter une pollution des sols ou des eaux souterraines, la base de données "BASOL" recense l'ensemble des sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action de l'administration.

La commune de DONZERE est concernée par le site suivant :

- Société HYDROCHEM

Par ailleurs, un inventaire régional historique des anciens sites industriels a été conduit et diffusé notamment aux collectivités locales en 1999. Pour leur grande majorité, ces sites n'ont pas encore conduit à une action de la part de l'administration.

La commune de DONZERE est concernée par les sites suivants :

- Coopérative agricole de la région Montilienne (activité terminée) ;
- Dépôt M. REYNAUD Albert (activité terminée) ;
- Dépôt SHELL (activité terminée) ;
- Centrale d'enrobage J. LEFEBVRE (activité terminée).

Il convient d'être prudent concernant le réaménagement des terrains concernés qui ont pu accueillir des activités potentiellement polluantes. En fonction de l'état résiduel des terrains et travaux de réhabilitation effectués, l'aménagement de ces sites peut être soumis à des restrictions d'usage.

3.3.2. L'exploitation des carrières

3.3.2.1. Les carrières en activité sur le territoire

La commune de DONZERE est concernée par les carrières suivantes :

- Carrière de sables et graviers de la société EVESQUE et Fils autorisée par AP du .11 avril 2002, pour une durée de 10 ans, sise au lieu dit « Combe Longe Est » pour une superficie de 42 670 m2.
- La société DAG est autorisée, pour une durée de 25 ans par l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2006, à exploiter une carrière alluvionnaire ainsi qu'une installation de traitement de matériaux sur le territoire de la commune de Donzère aux lieux-dits « Grand Bois », « Nogier », « Grange Neuve » et Ile Armand » pour une superficie globale d'environ 155 hectares. Cet arrêté autorise la production maximale de 1 000 000 tonnes/an. Il limite également la capacité totale maximale des installations de prélèvements d'eau dans un système aquifère à 80m3/heure.
- La SASU « Lafarge Granulats Sud » a été autorisée, par arrêté préfectoral du 02 mai 2000 pour une durée de 15 ans, à se substituer à la SARL JOLY pour l'exploitation de traitement de matériaux et d'une carrière à ciel ouvert de sables et de graviers alluvionnaires au lieu-dit « Saint-Ferréol ». Cette carrière présente une superficie totale de 9 hectares environ. La production nominale autorisée est de 150 000 tonnes/an et la côte limite en profondeur est fixée à 44 mètres NGF.

L'exploitation de cette carrière se situe en limite et une section sur le site NATURA 2000 «Milieux alluviaux du Rhône aval», référencé FR8201677. De ce fait une étude d'impact à été réalisée. Cependant la règlementation de l'époque n'imposait pas encore d'étude d'impact de l'exploitation sur le milieu. Cependant l'arrêté préfectoral dans son article 8 énonce que la possibilité d'exploiter partiellement un espace initialement boisé entraîne les mesures compensatoires suivantes au sein du périmètre autorisé :

- Sur les mesures liées à la piézométrie, *afin de protéger les peuplements situés à l'Ouest de la carrière, un remblaiement partiel est réalisé :*
 - *au plus tard le 31 décembre 2008, dans le plan d'eau n° 1, pour une surface d'environ 1 ha au droit de la lône du Bayard. Ce remblaiement va former un platis limitant l'impact piézométrique au niveau des peuplements d'intérêt communautaire. Le remblaiement s'effectue à l'affleurement des hautes eaux, avec végétalisation à base d'Aulne et de Frêne,*
 - *au plus tard le 31 décembre 2010, dans le plan d'eau n° 2, sur une longueur d'environ 450 mètres, et 20 mètres de large, selon le même principe avec végétalisation en Aulne et Frêne, au plus tard un an avant la fin d'exploitation.*

- Sur des mesures conservatoires pour la faune visant à préserver les sites alimentant des espèces remarquables :
 - *préservation des peuplements remarquables du Fraxino – Alnion – Glutinosae (habitat prioritaire identifié à l'Ouest du site),*
 - *préservation du secteur de la mare au Sud-Est alimentant un groupe familial de Castor et la présence de la Grenouille agile.*

En 2009, l'exploitation de cette carrière est bientôt terminée, et il est prévu que l'activité sur le site soit arrêtée très prochainement.



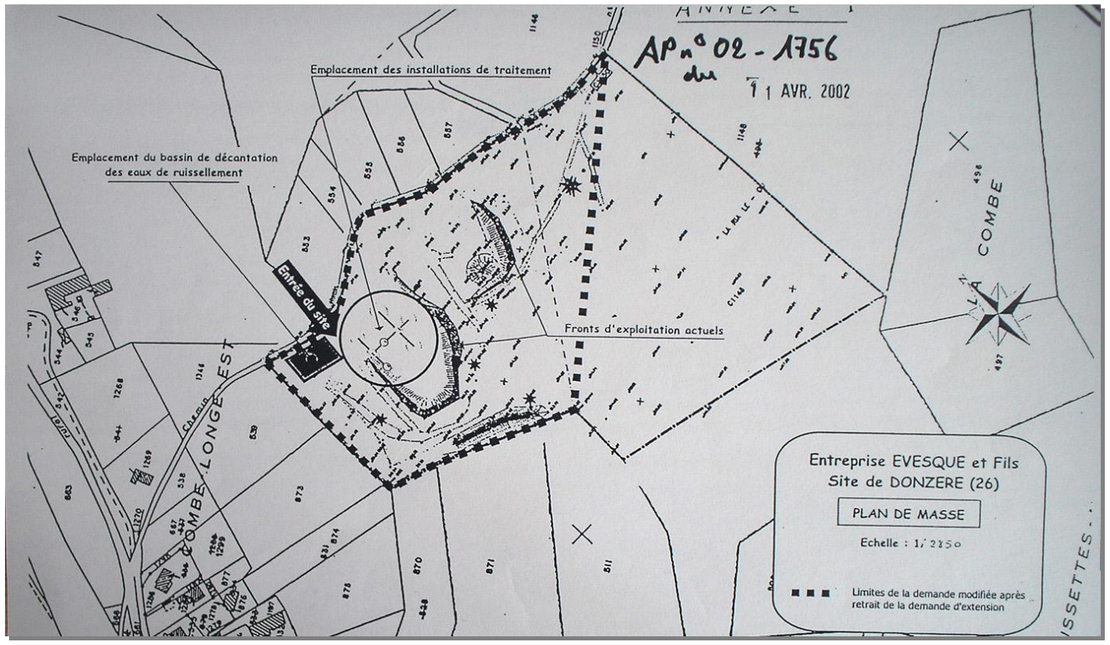


3.3.2.2. Localisation des carrières en exploitation

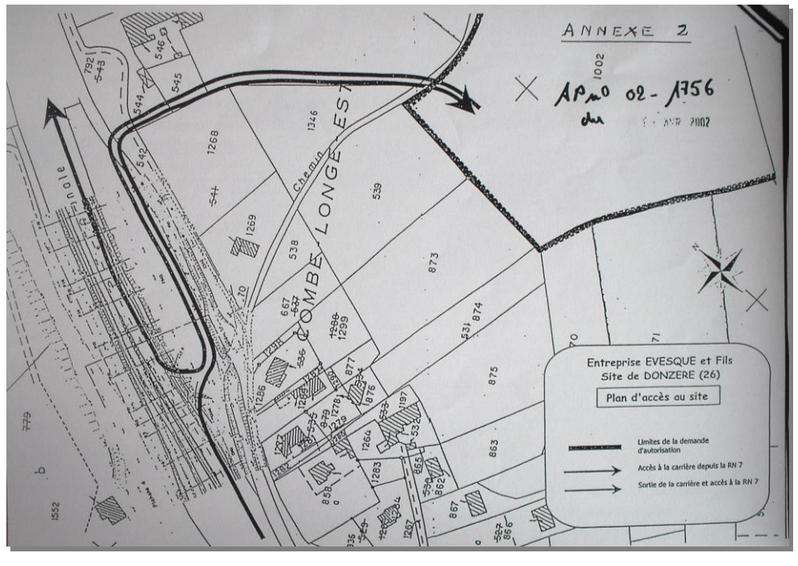
Les cartes suivantes représentent les périmètres des carrières en exploitation sur la commune.

Carrière de la société Evesque

La carrière de la société Evesque est située au lieu-dit « Combe Longe Est », à proximité de l'entrée Est de Donzère (*voir plan ci-dessous*).

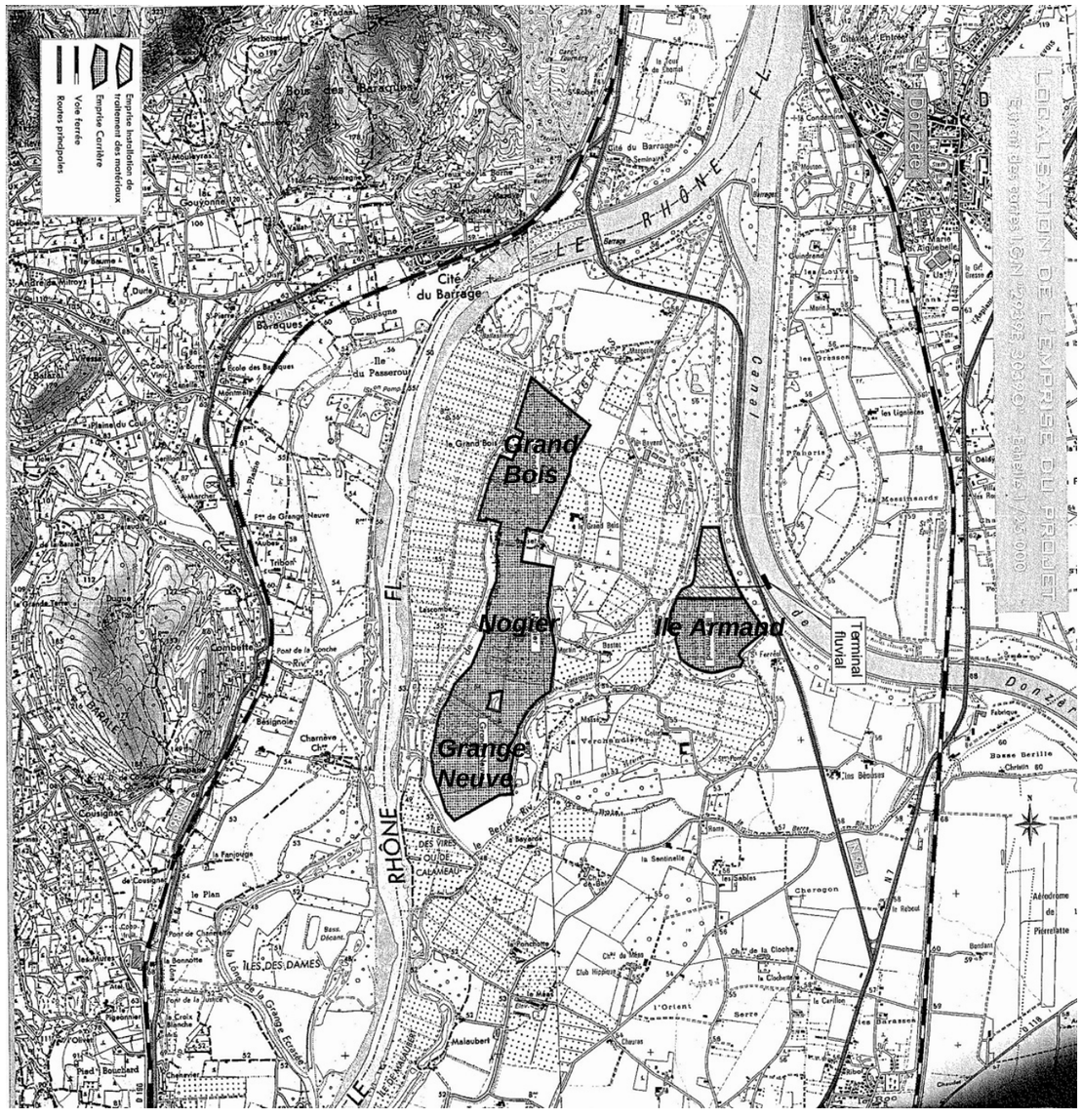


Les accès (entrée/sortie) à la carrière s'organisent directement autour de la N7, comme l'indique le plan ci-dessous.



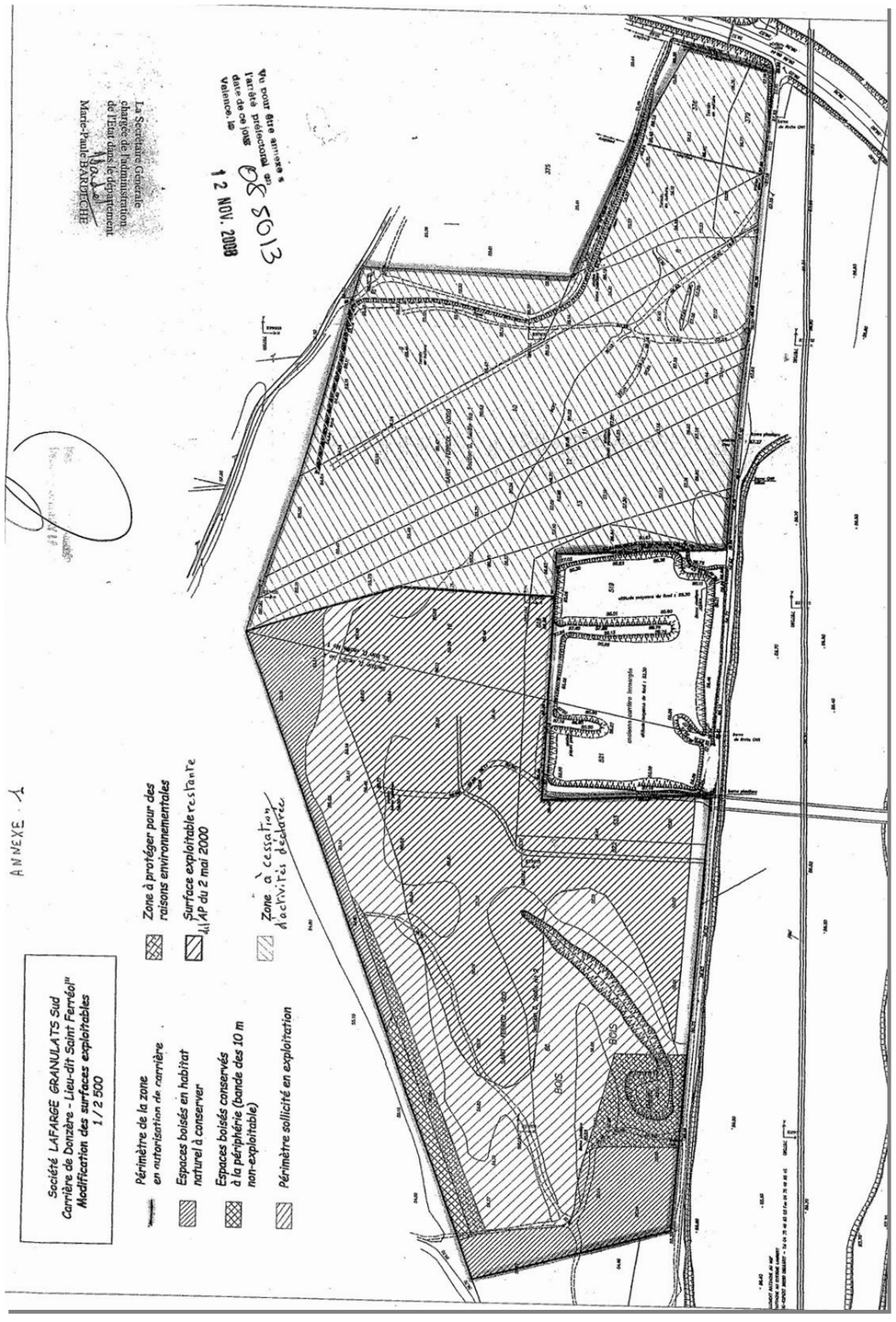
Carrière de la société DAG

La carrière de la société DAG se situe sur le secteur des Iles, entre le canal de Donzère - Mondragon et le Rhône. L'emprise principale est destinée à l'exploitation de la carrière, tandis qu'une emprise secondaire est dédiée aux installations de traitement des matériaux (en hachuré sur le secteur nord de l'Ile Armand – *voir plan ci-dessous*). A noter également la création d'un terminal fluvial le long du canal, à proximité de l'Ile Armand.



Carrière de la société Lafarge Granulats Sud

La carrière de la société Lafarge Granulats Sud se situe sur le secteur des Iles entre les lieux-dits Saint-Ferreol Sud et Saint-Ferreol Nord, à proximité du canal de Donzère-Mondragon.



3.3.2.3. Le Schéma Départemental des Carrières

Le schéma départemental des carrières fait apparaître que le territoire de la commune de DONZERE comporte des zones à éléments ou préjugés favorables (ZEF ou ZPF selon classification des cartes géologiques du SDC) sans contrainte environnementale majeure (contraintes de niveau I à interdiction directe ou indirecte ou de niveau II à sensibilité forte, selon classification des contraintes du SDC).

Rappelons que seules les zones de classe I comprennent les espaces où les carrières sont interdites. Dans toutes les autres zones, les ouvertures de carrières sont potentiellement réalisables. Le contour de ces zones figure de façon approximative sur la carte annexée (extraction à faire avec B.R.G.M. à partir des données digitalisées du SDC).

Les orientations prioritaires du schéma visent à préserver l'accessibilité aux gisements essentiels, à rechercher des gisements de proximité et à économiser la ressource en matériaux alluvionnaires.

Le schéma départemental des carrières n'est pas opposable aux documents d'urbanisme, mais sans zonage approprié, c'est une interdiction généralisée à toute ouverture de carrière. Le zonage ne préjuge pas de l'obtention du droit des tiers et des autorisations nécessaires pour l'exploitation.

3.4. MAITRISE DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

La commune de Donzère n'a pas encore en 2009 de programme défini concernant la problématique d'économie et de production d'énergie. En revanche la commune souhaite réaliser une charte éco-citoyen de la ville de Donzère, document en cours de réalisation.

Plusieurs d'initiatives ont été engagées ces dernières années concernant la maîtrise des consommations énergétiques et la production d'énergies renouvelables. On retrouve notamment la transposition du chauffage fuel au chauffage gaz des bâtiments communaux, l'installation d'éolienne en partie Nord-Est de la commune et l'installation d'une usine de biogaz.

La commune a également questionné la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) sur la faisabilité et la possibilité d'établir une mini-centrale hydroélectrique intégrée au barrage du Rhône.

L'observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre de Rhône Alpes recense comme installations de production d'énergies renouvelables à Donzère :

- 1 installation bois énergie,
- 9 installations solaire thermique,
- 3 installations photovoltaïque,
- 1 installation éolienne.

3.4.1. La ferme éolienne

La ferme éolienne est située en limite de la zone industrielle du Grand Coudouly sur la commune de Donzère. Elle comprend 5 éoliennes d'une puissance de 600kW connectées au réseau 20 000 V d'EDF. Les éoliennes sont placées sur deux lignes face au vent dominant, le Mistral, vent du Nord.

Ce projet a été retenu par le ministre de l'Industrie et EDF, dans le cadre de l'appel à propositions EOLE 2005. C'est notamment la première ferme éolienne réalisée dans le cadre de ce projet.

Le site, dans la plaine du Tricastin, bénéficie de l'effet Venturi créé par le passage du Mistral entre les collines de Notre-Dame de Montchamp et Roucoule. Les éoliennes sont installées sur des terrains agricoles en bordure de parcelle de vigne et à proximité de la « ZAC des éoliennes ». Les terrains sont de la propriété communale, mais sont exploités par des viticulteurs.

L'électricité est fournie en 690 V, tension relevée en 20 000 V par un transformateur placé sur le socle de béton au pied de chaque éolienne. Le transformateur est placé dans une enveloppe de couleur claire qui limite sa visibilité. La perte de surface correspondant aux fondations est très limitée (600 m^2).

La puissance électrique totale est de 3 MW et la production annuelle nette est estimée à 7 267 000 kWh par an, ce qui correspond à la consommation en électricité spécifique (hors chauffage) d'environ 10 000 personnes. L'investissement total est de 23 millions de francs.

Le niveau sonore du site, supérieur à 55 dBA, est assez important compte tenu de la proximité de l'autoroute. Le bruit généré par les éoliennes (50 dBA dans un rayon de 50m) est très faible par comparaison au bruit ambiant. Il n'existe pas d'habitation permanente à moins de 1000 m.



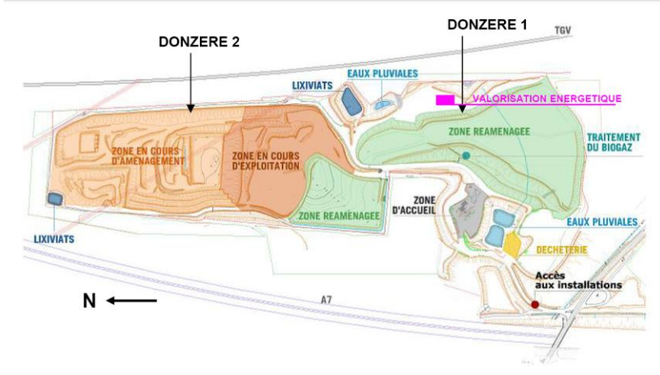


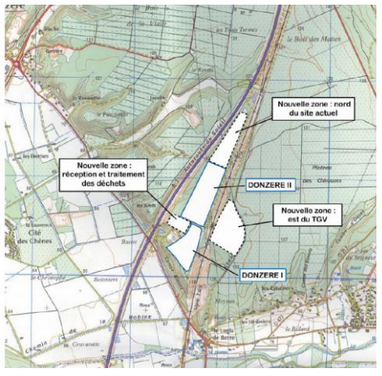
3.4.2. La récupération et la valorisation du biogaz

La société SITA MOS gère une installation de stockage de déchets non dangereux qui en est à sa deuxième tranche d'exploitation. Cette deuxième tranche appelée DONZERE 2 dispose d'une autorisation de carrière/stockage pour un tonnage annuel moyen de 150 000 t/an de déchets ménagers et assimilés ultimes (et un maximum annuel autorisé de 200 000 t/an). Les déchets réceptionnés proviennent essentiellement de la Drôme et de l'Ardèche (le quota minimum est de 50%) et des départements limitrophes.

Le biogaz produit par la décomposition des déchets est capté par un réseau de drainage couvrant l'ensemble du massif de déchets.

Jusqu'alors ce biogaz était traité par combustion à haute température (> 900 °C) dans une torchère. Depuis août 2006, ce biogaz est utilisé sur place dans une unité de production d'électricité. L'installation a une puissance qui représente les besoins énergétiques de 4500 personnes (chauffage compris).





Principe d'exploitation du site	*Le projet d'extension*

3.4.3. Le logement et les transports

Sur les 2 101 logements de Donzère (résidences principales, logements occasionnels, résidences secondaires et logements vacants) en 2007, on recense 1 473 logements individuels (70 % du parc) et 612 logements collectifs (30 %). Le nombre de logements anciens construits entre 1975 et 1989 représente 604 habitations soit 29 % du parc de la commune. Les logements très anciens datant d'avant 1949 sont au nombre de 504 et représentent 1/4 du parc de la collectivité. La majorité du parc est donc individuel, ce qui le rend plus gourmand en énergie que le parc collectif. De plus, plus de la moitié (52 %) des habitations a plus de 35 ans, ce qui nécessite une évaluation de la qualité des logements pour déterminer leur consommation d'énergie.

Selon l'INSEE en 2007, 91 % de la population active de Donzère est motorisée (voitures et deux roues) et seulement 4,5 % n'utilise pas de moyen de transport, 3 % utilise les transports en commun et 4 % la marche à pied. La voiture est majoritairement utilisée pour les déplacements hors de la commune (48 %), puis pour les déplacements au sein de la commune (21 %). Il en est de même pour les transports en commun qui sont d'abord empruntés pour se rendre dans une autre commune (1 %), puis pour se rendre au sein de la commune (0,8 %). Ainsi, la voiture reste le mode de transport le plus utilisé par les habitants de Donzère pour se rendre au travail, loin devant l'absence d'utilisation d'un mode de transport, la marche à pied et les transports en commun. Ce mode de déplacement centré sur l'utilisation de la voiture est fortement consommateur d'énergie (pétrole) et émetteur de gaz à effet de serre comme l'oxyde d'azote ou le dioxyde de carbone (cf. chapitre qualité de l'air).

SYNTHESE - RESSOURCES NATURELLES

Sol et carrières

Secteur stratégique pour l'extraction des matériaux alluvionnaires (sables et graviers).

Nombreux sites d'extraction répartis sur le territoire, dont 3 carrières de grande superficie en activité.

⇨ Vers une gestion cohérente et plus vertueuse des gravières ? (vision à long terme, économie des ressources alluvionnaires, réhabilitation écologique, embranchement ferré, incidences sur la nappe du Rhône et les lônes, …)

Consommation et artificialisation de l'espace

Un mode de développement (habitat dispersé et lotissement pavillonnaire, zone d'activités) fortement consommateur d'espace.

⇨ Plus de 60 000ha d'espaces artificialisés en France par an. Vers une gestion plus économe de l'espace ?

Consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre

Un mode de développement (habitat individuel et dispersé) très consommateur d'énergie (chauffage, déplacements).

Absence de dépassement des seuils de pollution mais des axes routiers à fort trafic (polluants + gaz à effet de serre).

Peu d'alternative à la voiture individuelle (peu de liaisons douces, absence d'un TC structurant).

Un potentiel intéressant de production d'énergies renouvelables sur le territoire : éolien, solaire, hydroélectrique, biogaz.

SYNTHESE DES ENJEUX - RESSOURCES NATURELLES

Le contexte : changement climatique en lien avec l'augmentation des GES et crise énergétique en lien avec la raréfaction des combustibles fossiles.

Les objectifs : Kyoto, Plan Climat, Grenelle de l'Environnement (objectif des 3*20% d'ici 2020) :

20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre,

20 % d'économie d'énergie

20 % d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie.

Quelle contribution du territoire à l'atteinte de ces objectifs ?

Quelle traduction dans le projet territorial ?

4. Gestion des risques et des nuisances

4.1 LES RISQUES D'INONDATIONS

4.1.1. Contexte général

Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRN) de DONZERE a été prescrit par arrêté préfectoral n° 01-1060 du 22 mars 2001 et approuvé le 04 Août 2005. Une révision du PPRI a ensuite été prescrite le 8 mars 2010 et approuvée le 1er février 2012 (arrêté préfectoral n°2012032 0003).

En application de la circulaire du 24 janvier 1994 la crue de référence retenue pour déterminer les zones exposées aux risques est la crue centennale. Le PPRN couvre l'ensemble de la commune.

La réalisation du PPRN répond à deux priorités majeures : préserver les vies humaines et réduire la vulnérabilité des biens et le coût des dommages

Ces objectifs conduisent à :

- interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses où, quels que soient les aménagements, la sécurité des personnes ne peut être garantie intégralement et les limiter dans les autres zones inondables,
- préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques pour les zones situées en amont et en aval,
- éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection de lieux fortement urbanisés,
- sauvegarder l'équilibre des milieux dépendant des petites crues et la qualité des paysages souvent remarquables du fait de la proximité de l'eau et du caractère encore naturel des vallées concernées.

Du fait de conditions hydrauliques spécifiques le secteur du triangle de Gresse a également été distingué sur le plan de zonage (zone hachurée).

En dehors des zones définies dans le zonage réglementaire du présent PPRN, le risque inondation normalement prévisible est très faible jusqu'à l'aléa de la crue de référence retenue.

4.1.2. Détermination des crues de référence

4.1.2.1. Crues du Rhône

La doctrine PPRN préconise de prendre en compte l'aléa de référence correspondant à la crue réputée la plus grave et au minimum à la crue centennale. Le Rhône, qui a connu des aménagements de grande ampleur, constitue un cas particulier. En effet, ces aménagements sont postérieurs à la crue historique de 1856 de Donzère et, de ce fait, le risque n'est désormais plus le même. Les aléas de références ont donc été définis à partir des crues décennale et centennale calculée, en tenant compte tout de même des données sur les crues historiques ainsi que des principaux aménagements effectués.

On qualifie par crue décennale et centennale les crues qui ont respectivement une chance sur 10 et une chance sur 100 d'être atteintes ou dépassées chaque année.

4.1.2.2. Crues des affluents

La crue de référence ayant servie de base à l'élaboration de la carte des aléas pour les affluents sont la crue de référence centennale modélisée par le bureau d'étude Géo+ couplée avec le périmètre de la crue de 1988 lorsque celui-ci est plus étendu.

Cependant, des travaux ont été réalisés par les services techniques de la commune (installation d'une buse permettant le passage du débit de crue centennal et création d'un ouvrage de décharge sur le Champ de Mars) et par conséquent, la situation de 1988 ne devrait plus se reproduire en crue centennale. Il persiste toutefois toujours un risque résiduel d'obturation de l'entonnement amont des Riailles (début du passage en souterrain de la rivière).

4.1.3. La qualification des aléas

Pour le PPRN de Donzère toute zone recouverte par plus de 1m d'eau en crue centennale est classée en aléa fort.

De même, la fréquence des crues étant un élément important générateur de dommages répétés, les terrains exposés à la crue décennale du Rhône ont aussi vocation à être classé en zone d'aléa fort.

Dans les zones situées immédiatement à l'aval des digues, le niveau d'aléa est augmenté par les risques de rupture qui engendreraient localement des arrivées d'eau très brusques. La modélisation de ce type d'aléas restant théorique, la prévention s'appuie sur des principes de précaution. Les zones de risques immédiats à l'arrière des digues sont classées en aléa fort et les zones protégées par des digues hors zone de risque immédiat sont classées en aléa faible.

Concernant les affluents, les aléas sont déterminés selon des critères de vitesse de courant et de hauteur de submersion.

4.1.4. Le zonage règlementaire

Le PPRN de Donzère comprend trois zones distinctes, elles-mêmes subdivisées en fonction de l'origine de la crue :

La zone Rouge dénommée R correspond aux secteurs soumis à un aléa fort, elle comprend :

- la zone Ra constituée par le lit mineur et le lit moyen des affluents et par les axes d'écoulement préférentiels de ruissellement,
- la zone Rr constituée par le lit majeur du Rhône,
- la zone Rrd constituée par la zone de sécurité immédiate à l'aval des digues de protection.

La zone Bleu foncé dénommée B1 correspond aux secteurs soumis à un aléa moyen. Elle ne concerne que les affluents du Rhône

La zone Bleu clair dénommée B2 correspond aux secteurs soumis à un aléa faible, elle comprend :

- la zone B2a qui correspond aux secteurs soumis à un aléa faible pour les ruisseaux ou à des ruissellements sur versants,
- la zone B2r qui correspond aux secteurs soumis à un aléa faible pour le Rhône, et non situés dans des zones à préserver pour la conservation des champs d'expansion des crues, ainsi que les secteurs situés à l'aval des digues constituant une protection par rapport aux crues du Rhône (hors zone de risque immédiat).

Le zonage et le règlement représentent la transposition des objectifs de prévention en fonction de la gravité des crues telle que décrite par la carte des aléas. Le zonage définit deux types de zones :

- Les zones rouges, où le principe est d'y interdire toute poursuite d'urbanisation

- les zones bleues où les constructions pouvant éventuellement être autorisées sont soumises à des prescriptions en fonction de l'aléa.

Le secteur du triangle de Gresse fait l'objet d'un zonage particulier (zone hachurée noire) du fait de la dynamique particulière des inondations qui peuvent l'atteindre.

Les principes suivant ont guidé l'établissement de l'actuel règlement :

- Pour chaque zone tout ce qui n'est pas autorisé est interdit
- L'importante exposition aux risques a conduit à limiter très fortement les possibilités de construction en zone rouge, et à degré moindre en zone bleu foncé.
- En zone bleu clair des projets nouveaux sont réalisables moyennant la mise en œuvre de prescriptions destinées à réduire la vulnérabilité et à garantir la sécurité des personnes.
- Les prescriptions applicables aux projets autorisés sont classées en fonction de leur nature.
- Les établissements relevant du public, et parmi eux ceux accueillant des personnes vulnérables (malades, personnes âgées, enfant..) sont plus exposés en cas de crue (difficultés d'évacuation, mauvaise connaissance des consignes de sécurité, risque de panique…), c'est pourquoi ils font d'une réglementation plus stricte dans toutes les zones.
- Les prescriptions et recommandations applicables aux biens et activités existants sont destinées à réduire, autant que possible, leur vulnérabilité.

4.1.5. La révision du PPRI

Le PPRI prend en compte les inondations provoquées d'une part par les débordements du Rhône, d'autre part par ceux des rivières et différentes combes ou vallées qui traversent le territoire. En ce qui concerne la rivière des Riailles qui parcourt le centre urbain de la commune, celle-ci a fait l'objet d'importants travaux en 2010 qui sont de nature à supprimer les débordements, en référence à la crue centennale, sur ce secteur.

Par ailleurs en 2007, le Préfet coordonnateur de bassin a publié la « doctrine Rhône », document commun pour l'élaboration des PPRI de toutes les communes riveraines de ce fleuve. La modification entrainée par la réalisation des travaux sur les Riailles est donc l'occasion de mettre le PPRI en accord avec cette doctrine.

Les motifs ci-dessus ont conduit à la prescription de la révision du PPRI par arrêté préfectoral n°10-0885 du 8 mars 2010.

Travaux réalisés sur les Riailles :

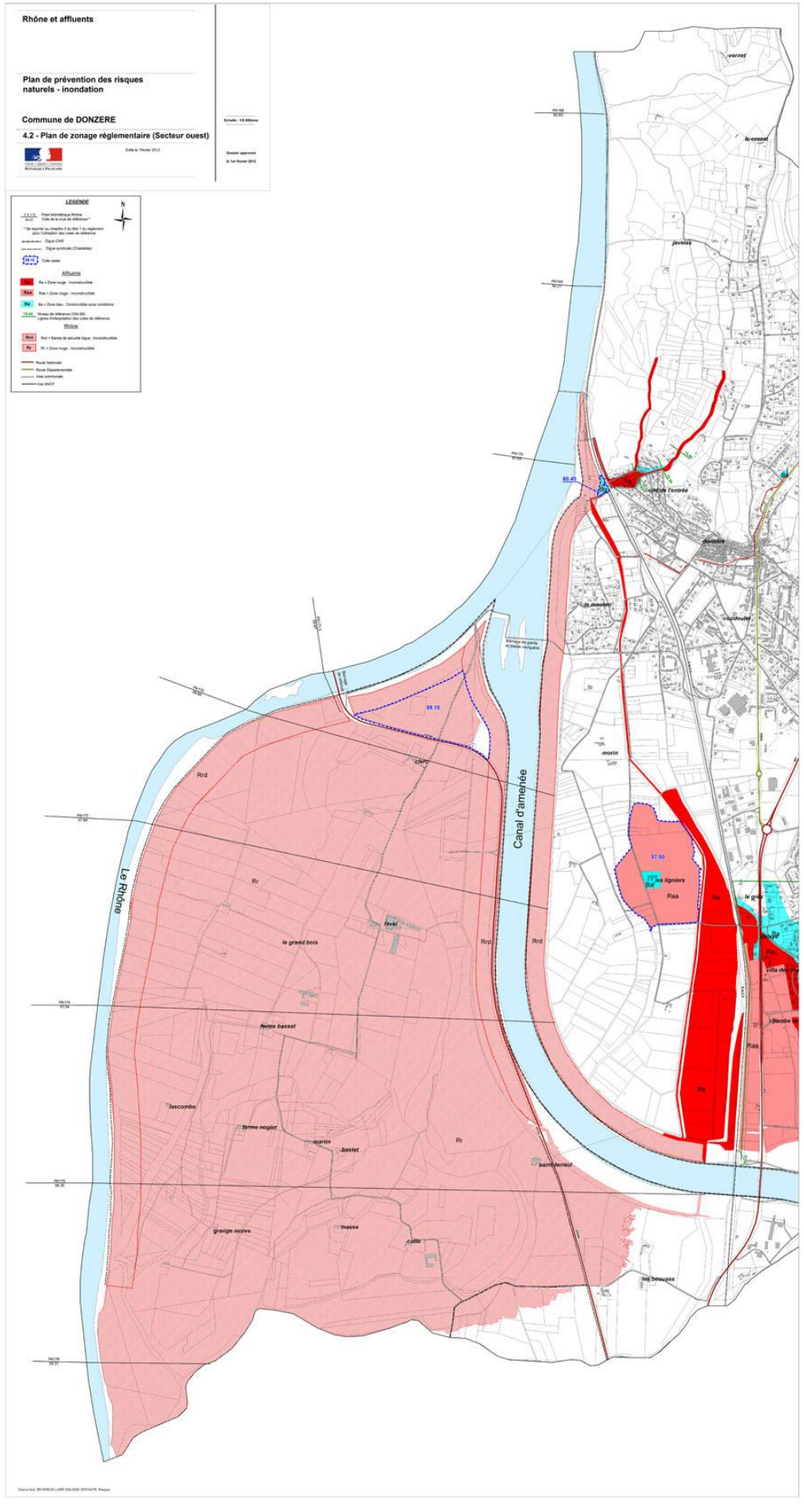
- Piège à embâcles au carrefour RD144/RD844.
- Entonnement Chemin du Paradis.
- Mise au gabarit sous les maisons après l'entonnement jusqu'à la Place de la Fontaine.
- Mise au gabarit sur tout le passage du cours d'eau (Place du Champ de Mars, Boulevard des Barrys) jusqu'à l'extrémité à ciel ouvert après le Parc Meynot.

Les ouvrages sont dimensionnés pour une crue centennale.

Avancement du dossier

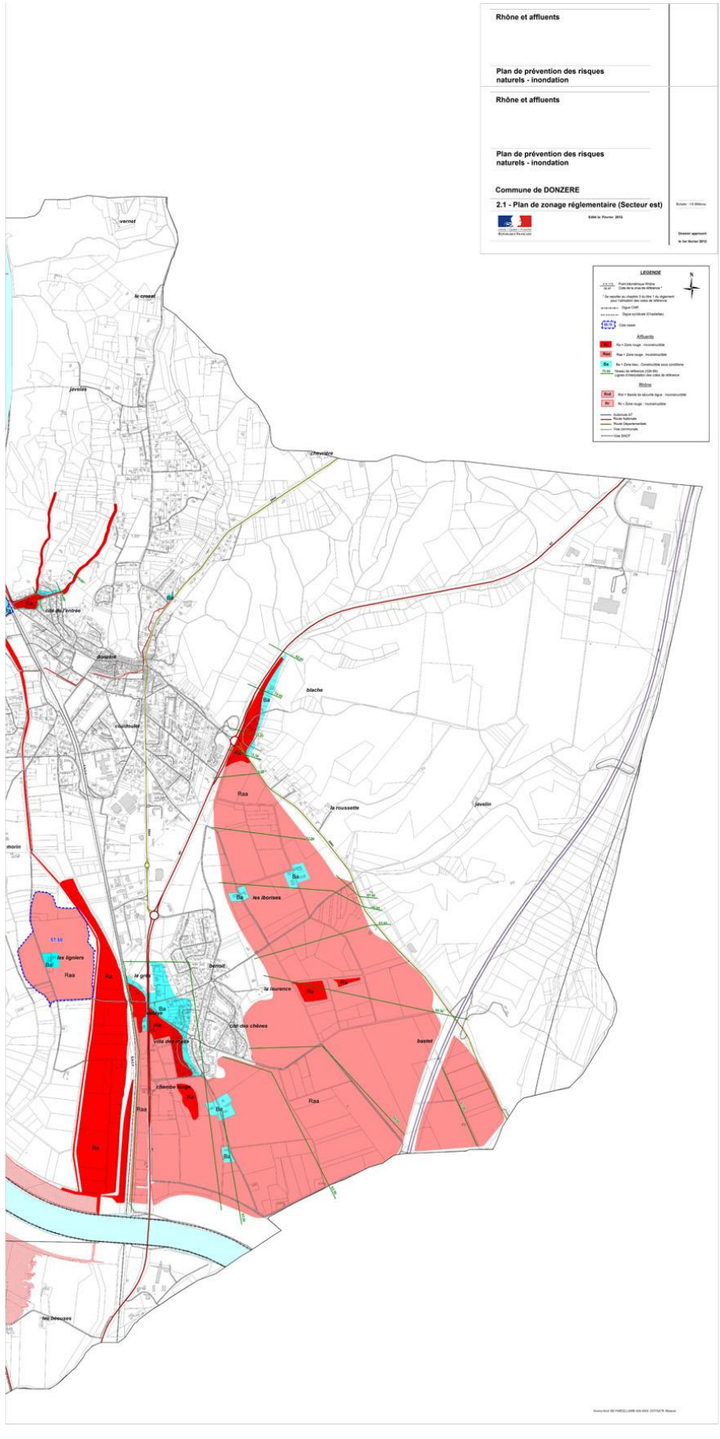
La révision du PPRI a été approuvée le 1er février 2012 par l'arrêté préfectoral n°2012032 0003.

Carte d’aléas du PPRI après révision



PPRI Rhône et affluents Secteur Ouest

PPRI Rhône et affluents Secteur Est



4.2. les Risques Technologiques et industriels

Six établissements visés par la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, soumis au régime de l'autorisation, sont implantés sur le territoire de la commune de Donzère :

- Ets DOIZE (stockage de métaux) ;
- Ets ULMANN (stockage de métaux) ;
- Ets BOIRON FAUGIER (décongélation, cuisson et congélation de produits de la mer et fabrication de crème de marrons) ;
- SEL DONZERE (entrepôt frigorifique) ;
- HYDROCHEM (traitement de surface) ;
- SITA MOS (décharge) – une procédure de demande d'extension est en cours.

Ces établissements ne génèrent pas de phénomènes dangereux dont les effets significatifs sont susceptibles de dépasser les limites de l'établissement et ne figurent pas parmi ceux comme devant faire l'objet d'une action de maîtrise de l'urbanisation.

La société SITA MOS, centre de stockage, de traitement et de valorisation de déchets ultime, située Quartier La Garenne Rte De Grignan à Donzère, a présenté une demande de servitudes d'utilité publique concernant une zone d'un rayon de 200 m autour de la décharge, auprès de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement). Son instruction est en cours. Cette société souhaite en effet réaliser prochainement une extension de son site.

La commune se situe également dans le périmètre d'information des 10 km du site nucléaire du Tricastin (Agence Sureté Nucléaire Lyon).

4.3. LES AUTRES RISQUES

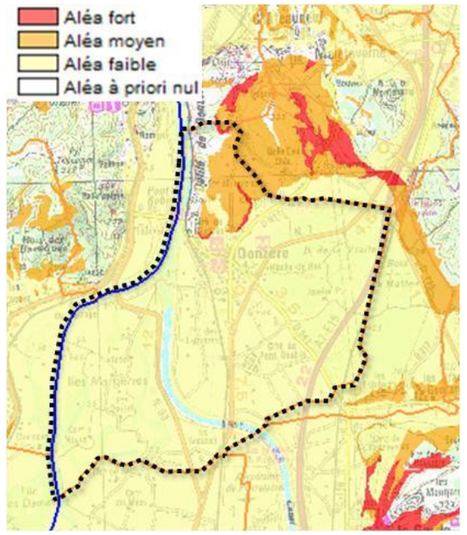
4.3.1 Les risques sismiques

La France dispose depuis le 22 octobre 2010 d'un nouveau zonage sismique applicable depuis le 1er mai 2011. L'évolution des connaissances scientifiques a en effet engendré une réévaluation de l'aléa sismique. Ce nouveau zonage permet également une harmonisation des normes françaises de construction parasismique avec celles des autres pays européens. Le territoire national est ainsi divisé en 5 zones de sismicité, allant de 1 (zone d'aléa très faible) à 5 (zone d'aléa fort). La commune de Donzère est ainsi concernée par un aléa de type 3 (zone de sismicité modérée). Ce classement entraîne l'application de règles de construction parasismique prévues dans le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 et l'arrêté du 22 octobre 2010. Cette réglementation s'applique aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières, dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5. Les règles de construction parasismique sont des dispositions constructives dont l'application relève de la responsabilité des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, néanmoins une information sur cette évolution (voir www.planseisme.fr).

4.3.2 Le retrait-gonflement des argiles

La commune est affectée par le risque de mouvements de terrain. La cartographie départementale de l'aléa retrait-gonflement des argiles a été établie pour délimiter les zones sensibles afin de développer la prévention du risque. Le territoire de la commune est très majoritairement concerné par des zones d'aléa faible. Une petite partie du territoire, au nord de la commune, est située en aléa moyen. De rares secteurs, très ponctuels, sont concernés par un aléa fort. 18 sinistres liés à ce phénomène ont été recensés par le BRGM en 2007.

La carte ci-contre présente les différentes zones d'aléas.



Source : www.argiles.fr

Par ailleurs, la commune recèle 6 cavités souterraines (L'Abri de Jonas, La Grotte de la Baume des Anges, La Grotte de la chauve-souris, La Grotte de l'escalade (dans le défilé de Donzère), La Baume noire (défilé de Donzère), et Le Puits Saint Vincent (gouffre)). Ces cavités peuvent présenter des dangers liés à leur instabilité, à la présence possible de "poches" de gaz ainsi qu'à la montée très rapide des eaux lorsqu'il s'agit de cavités naturelles.

4.3.3 Le risque feux de forêts

Il n'existe pas de plan de prévention des risques incendie de forêt sur le territoire de la commune de Donzère. Cependant, une carte d'aléa feu de forêt a été établie par la DDAF et définit les secteurs d'aléa moyen à localement élevé, modéré ou faible à très faible. L'aléa est localement élevé sur la commune, notamment sur le plateau des Opillas (lieux-dits Les Plaines, Bouchillon,…) ou en périphérie de la Cité des Chênes (entrée sud-de la commune).

L'arrêté préfectoral n°08-0011 du 2 janvier 2008 définit les règles de prévention en matière d'emploi du feu, de nature du débroussaillement et d'obligations en zone urbanisée. Cet arrêté indique notamment que la commune doit s'assurer, à l'intérieur et à moins de 200m d'un espace sensible, sur 50 m autour des constructions (quelque soit le zonage au PLU) et sur les parcelles situées en zone U (même non construites), de :

- la destruction de la végétation herbacée et ligneuse basse au raz du sol,
- l'enlèvement des arbres morts, dépérissant ou dominés sans avenir,
- l'élagage des arbres conservés jusqu'à une hauteur minimale de 2m,
- l'élimination des rémanents par broyage, évacuation ou brûlage dans le strict respect des règles relatives à l'emploi du feu,
- jusqu'à une distance de 10m des murs, la suppression des arbres en densité excessive de façon à ce que chaque houppier soit distant d'un autre d'au moins de 2 mètres et distant de chaque construction d'au moins 2m.

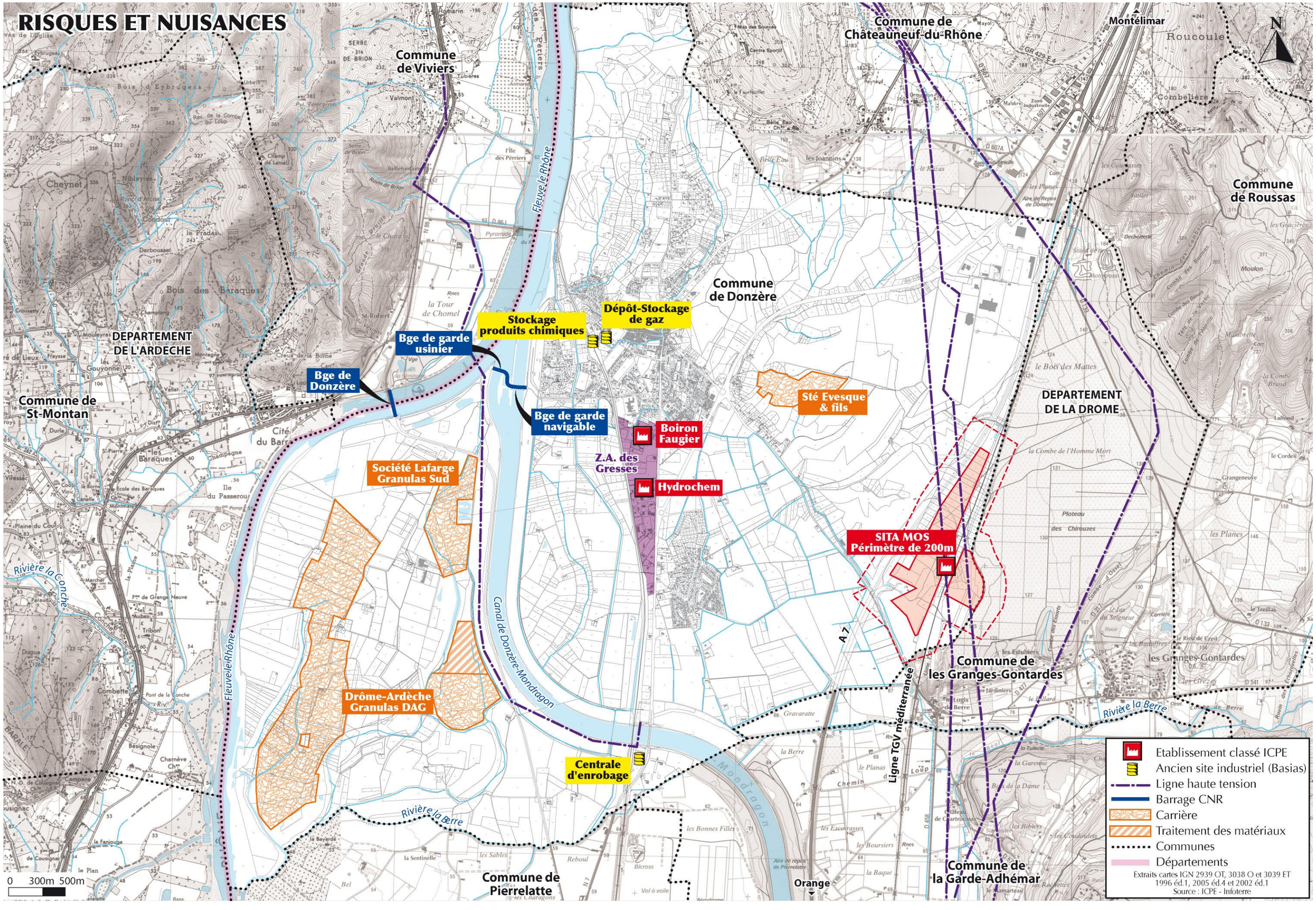
Concernant les hydrants, la ville de Donzère s'assurera de la mise en place des équipements hydrants pour la création de nouvelles constructions (poteau incendie ou citerne) conformément aux prescriptions du SDIS et aux normes techniques (NFS 61-213 et 62-200). Pour les nouveaux aménagements, les voies de desserte permettent le passage des véhicules de secours en tout temps.

4.3.4 La lutte contre l'ambroisie

L'ambroisie (Ambrosia artemisiifolia) est une plante dont le pollen allergisant se diffuse dans un large périmètre, génère des nuisances importantes auprès de la population et constitue un risque pour la santé publique. Cette plante prospère dans les terrains dénudés, les terres rapportées (remblais) peu ou pas végétalisées, les sols peu ou mal entretenus, notamment les friches industrielles, les lotissements en cours de construction, les chantiers, les bas-côtés, les terrains vagues, les voies de communication, les jachères, les jardins, les cultures, les chaumes… De plus, les graines d'ambroisie sont résistantes durant plusieurs années et que par conséquent la lutte contre l'ambroisie nécessite une action de long terme.

Afin de juguler la prolifération de l'ambroisie et de réduire l'exposition de la population à son pollen, la destruction obligatoire de l'ambroisie est rendue obligatoire par l'arrêté préfectoral n° 01-1903 du 18 mai 2001. Ainsi, les propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit, sont tenus de prévenir la pousse des plants d'ambroisie et détruire les plants d'ambroisie déjà développés. La prévention de la prolifération de l'ambroisie et son élimination sur toutes terres rapportées, sur tout sol remué lors de chantiers de travaux, est de la responsabilité du maître d'ouvrage.

RISQUES ET NUISANCES



4.3. LE BRUIT

Le transport routier et ferroviaire est à l'origine des principales nuisances sonores sur le territoire. Le bruit fait l'objet d'une réglementation destinée à la prise en compte des nuisances sonores dues aux infrastructures de transports terrestres lors de la construction de bâtiments.

Les textes réglementaires applicables sur le territoire français sont :

- La loi bruit n° 92-1444 du 31 décembre 1992. Elle met notamment l'accent sur la protection des riverrains des infrastructures de transports terrestres par de nouvelles prescriptions.
- Le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995, relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'Urbanisme et le Code de la Constitution et de l'Habitation
- L'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

Le tableau ci-dessous donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnées, le classement dans une des 5 catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 et la largeur des secteurs affectés par le bruit. Il associe pour chaque catégorie les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit

Nom des voies	Classe de la voie	LAeq (6h-22h) en dB(A)	LAeq (22h-6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs	Type de tissu (rue en « U » ou tissu ouvert)
A7 Voie ferrée – ligne TGV et voie ferrée « vallée du Rhône »	1	83	78	D = 300m	
RN 7	2	79	74	D = 250m	
D 541	3	73	68	D = 100m	Ouvert

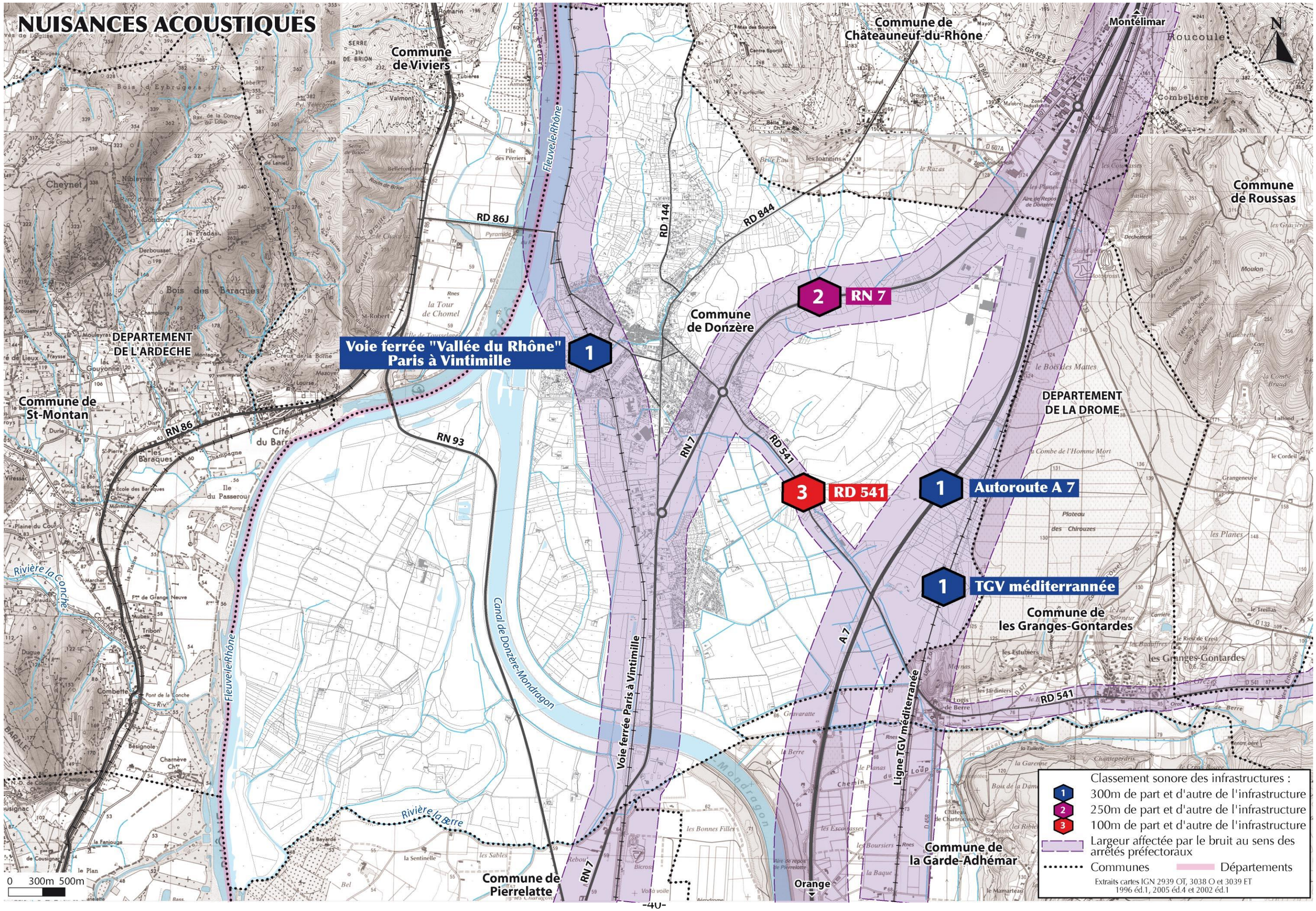
D'après le CDES (Cellule Départementale d'Exploitation et de Sécurité) de la DDT, le trafic sur les principales voiries, pour l'année 2005, est le suivant :

Route	Lieu de comptage	Trafic en véhicules/jour
A 7	Montélimar Sud	66 763 dont 19 % de PL
N 7	Amont péage Montélimar Sud (PR 96)	19 135 dont 11,4 % de PL
	Aval péage Montélimar Sud (PR 110)	16 339 dont 13,3 % de PL
RD 541	Entre Donzère et Logis de Berre (PR4)	6 099 dont 8,1 % de PL
	Entre Logis de Berre et Saint-Paul 3 Châteaux	8 474

Les lignes de l'autoroute A7, de la ligne TGV méditerranée et de la RD 541 étant toutes trois éloignées à l'Est des zones urbaines de la commune, leurs nuisances acoustiques induites sur ces secteurs sont minimes.

En revanche, les nuisances acoustiques associées à la voie ferrée «vallée du Rhône » et à la RN 7 concernent une partie conséquente des zones urbaines de la commune.

NUISANCES ACOUSTIQUES



4.4. LES DECHETS

La commune de Donzère assure la collecte et le traitement des ordures ménagères. Le Plan Interdépartemental d'Elimination des Déchets (PIED) de la Drôme a été approuvé par arrêté interpréfectoral du 21 décembre 1995 et sa révision approuvée par arrêté du 9 novembre 2005. Le PIED prévoit une baisse de la production de déchets par habitants ce qui correspondrait pour les départements de l'Ardèche et de la Drôme, à une quantité variant de 262 000 à 309 000 tonnes en 2012. Le PIED a fixé les objectifs 2010-2015 pour le recyclage des différents types de déchets. Ainsi, il prévoit les taux de recyclage suivants : papier, 50 à 80 %,verre, 80 à 90 %, déchets verts, 50 à 100 %, encombrants, 30 à 50 %, déchets ménagers spéciaux, 100 % et boues des stations d'épuration, 50 %.

Par ailleurs, le Plan interdépartemental d'élimination des déchets du BTP a été approuvé par arrêté des 14 et 30 juin 2004.

4.4.1. La collecte

La collecte des ordures ménagères est effectuée en porte à porte. Elle est divisée en deux secteurs, avec une fréquence de passage de deux fois par semaine dans chaque secteur. La commune a mis en place le tri sélectif et organise la collecte une fois par semaine dans le secteur concerné.

Il existe huit points de collecte au sein de la commune pour les journaux, le papier et le verre. Les colonnes à journaux et papier sont gérées par Sita Mos et les colonnes à verre sont gérées par Soreca.

Les déchets verts sont collectés au porte à porte exclusivement à la demande pour les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas se déplacer à la déchèterie. Le poids et la taille des déchets sont réglementés.

En 2009, ce sont 16,6 tonnes de cartons, 67 tonnes de bouteilles en plastique, 135 tonnes de journaux et papier, 119 tonnes de verre et 147 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectés par les services de la mairie.

4.4.2. Le traitement

Mise en place le 24 août 1987, le centre de stockage et de traitement des déchets de Donzère, exploitée par Sita Mos, une filiale de Suez Environnement, traite en moyenne 150 000 tonnes de déchets par an. Sur les 30 hectares d'exploitation autorisés, la moitié est en cours d'exploitation et l'autre moitié déjà réaménagée. Le site ayant récemment obtenu une autorisation d'extension (36 ha), la solution sera prochainement étendue à cette nouvelle zone d'exploitation.

La déchèterie, située au Sud de la commune, collecte les encombrants, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les produits phytosanitaires etc. Les déchets qui ne sont pas collectés par la déchèterie de Donzère (gravats, peintures, produits polluants etc.), sont amenés à la déchèterie voisine de Malataverne.

La commune de Donzère possède également un centre de tri géré par Veolia, situé dans la zone industrielle des éoliennes. A noter que les ordures ménagères sont traitées au centre de tri de Roussas, la municipalité ayant un contrat d'acheminement des déchets avec cette commune.

Il est important de mentionner que la Drome reçoit près de 150 000 tonnes de déchets à traiter depuis les départements voisins, en particulier le Vaucluse (47 000 t) et le Gard et l'Isère (30 000 t chacun). Le centre d'enfouissement de Donzère reçoit à lui seul 80 000 tonnes de déchets des départements limitrophes.

SYNTHESE - RISQUES ET NUISANCES

Des zones inondables relativement étendues

Des risques d'inondations liés au Rhône et à ses affluents, qui concernent des zones urbaines du centre bourg et des extensions (ruissellements de versants).

Un PPRN existe pour règlementer et maîtriser l'urbanisation vis-à-vis des risques d'inondations.

Des risques liés à la rupture des digues de protection.

Des risques technologiques et des nuisances éloignés des enjeux humains

6 entreprises ICPE mais avec des zones de risques limitées.

Un centre de stockage des déchets ultimes éloigné du centre ville.

Des lignes Haute Tension éloignées du centre ville.

Des infrastructures bruyantes en dehors du centre ville.

SYNTHESE DES ENJEUX - RISQUES ET NUISANCES

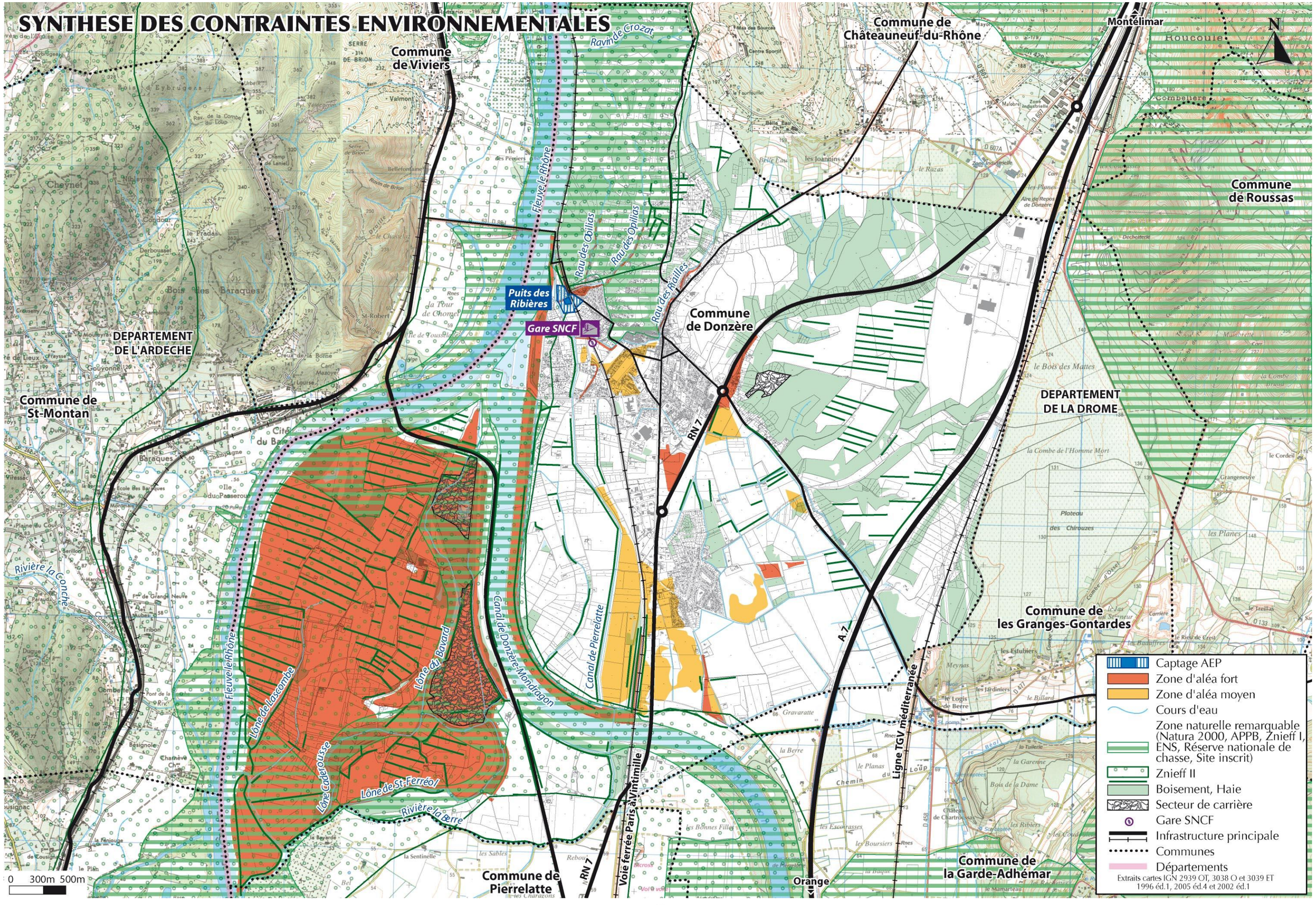
Limitation de l'exposition de la population aux différents risques (planification urbaine)

Non aggravation des risques (réduction de l'imperméabilisation, maintien des zones d'expansion des crues,…)

5. Synthèse des atouts et faiblesses du territoire

ATOUTS	FAIBLESSES
Une ressource en eau stratégique et de bonne qualité. Des secteurs de grande richesse écologique (milieux alluviaux du Rhône et robinet de Donzère) et un corridor d'intérêt national. Un important potentiel de ressources en matériaux. Un fort potentiel de développement des énergies renouvelables Un territoire faiblement soumis aux risques et aux nuisances.	Une dynamique fluviale et un cycle de l'eau perturbés avec les nombreux aménagements et prélèvements. Une biodiversité limitée sur le reste du territoire et une forte fragmentation écologique. Une exploitation des matériaux réalisée au détriment d'autres éléments : cohérence globale, impact sur les milieux et la ressource en eau. Un développement urbain consommateur d'énergie et d'espace.

SYNTHESE DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES



Annexe 1

La qualité des eaux du Rhône et des eaux souterraines

Légende :

A.E.P.: alimentation en eau potable
LOIS.:loisirs aquatiques
IRRI. : irrigation
ABR.: abreuvage
AQU. : aquaculture
H.A.P. : hydrocarbures aromatiques polycycliques
P.C.B. : polychlorobiphényles
M.e.S. : matières en suspension

Qualaité de l'eau ou aptitude à la biologie:

	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Médiocre
	Mauvaise
48	Indice de qualité ou d'aptitude à la biologie

Aptitude à la production d'eau potable :

	Eau de qualité optimale
	Eau de qualité acceptable
	Beau non potable
	Mauvaise

Etat patrimonial :

	Eau de composition naturelle
	Eau de composition proche de l'état naturel
	Dégradation significative par rapport à l'état naturel
	Dégradation importante par rapport à l'état naturel
	Dégradation très importante par rapport à l'état nature
48	Indice de qualité ou d'aptitude à la biologie

La qualité des eaux souterraines en 2007 au forage de Prive de Lingtier à La Garde-Adhémar

Altérations	Qualité de l'eau	Usage AEP	Etat patrimonial
Matières organiques et oxydables	83		
Fer et Manganèse			
Particules en suspension	75	75	
Minéralisation et salinité	59	64	
Nitrates	78	78	
Matières azotées (hors nitrates)	0	16	
Microorganismes	67	67	
Micropolluants minéraux	81		
Pesticides	80	80	
Micropolluants organiques	76	76	
H.A.P	58	58	
P.C.B			

La qualité du Rhône en 2007 à Donzère

Altérations	Qualité de l'eau	Aptitude à la biologie	Aptitude aux usages de l'eau				
			A.E.P.	LOIS.	IRRI.	ABR.	AQU.
Matières organiques et oxydables	78	78					
Matières azotées	77	77					
Nitrates	59	64					
Matières phosphorées	75	75					
Particules en suspension	5	52					
Température	100	100					
Minéralisation	81						
Acidification	80	80					
Effet des proliférations végétales	86	86					
Micropolluants minéraux sur eau brute	58	58					
Micropolluants minéraux sur sédiments	53						
Micropolluants minéraux sur sédiments	54						
Pesticides sur eau brute	51	59					
Pesticides sur sédiments	23						
Pesticides sur M.e.S.							
H.A.P. sur eau brute	56	59					
H.A.P. sur sédiments	58	58					
H.A.P. sur M.e.S.	59	59					
P.C.B. sur eau brute							
P.C.B. sur sédiments	71						
P.C.B. sur M.e.S.	69						
Micropolluants organiques sur eau brute							
Micropolluants organiques sur sédiments							
Micropolluants organiques sur M.e.S.	79						